L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1434 - VENDREDI 21 JUILLET 2017 — 2,10 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232





États généraux de l'alimentation

Les attentes des filières agricoles

Les filières agricoles ont exprimé leurs attentes des États généraux de l'alimentation dont les ateliers débuteront le 29 août. La priorité est la répartition de la valeur, mais aussi une redéfinition des règles commerciales entre les différents maillons des filières. *Page 3*

Tout l'été dans votre journal

la p'tite graine

la page interdite aux grands



Côte d'Or

› Récolte en haute Côte-d'Or

Très mal embarquée



Nièvre

› 80 ans des appellations

Le Pouilly en fête



Yonne

› Viticulture

Bâcher pour ne pas geler



FINANCEMENT 7 CAMPAGNES à 0%
sur toute la gamme déchaumage





1ère échéance à 12 mois jusqu'au 31/08/2017
Sous réserve d'acceptation du dossier

KUHN
be strong, be KUHN
* Soyez forts, soyez KUHN

G. BUCHEZ
www.gbuchez.fr

Secteurs :
Corbigny - Autun - Luzy
Moulins Engilbert

03 86 20 17 38



moulin mobile
Jean-Louis Courtot 21 Arc/Tille
Tel 03 80 37 23 40 - 06 73 87 95 01
efcsemences@gmail.com

Sommaire

Côte d'Or

04-05 • Récolte: La haute Côte-d'Or très mal embarquée
06 • Sauveteurs secouristes du travail: Préparés à être prêts

Nièvre

07 • Moissons: Premier bilan en demi-teinte
08 • 80 ans des appellations de Pouilly-sur-Loire: Le Pouilly en fêtes
09 • Tour de Pouilly Fumé: Un voyage sensoriel au cœur du vignoble

Yonne

10 • Viticulture: Bâcher pour ne pas geler
11 • JA 89: Concours photos «Moissons 2017»
12 • Service de remplacement: Un service qui s'use que si l'on ne s'en sert pas...
13 • MFR de Gron: Une formation pour dessiner l'avenir

Région et ailleurs

14 • Lait: Le contrat Milleret est signé

Infos Services

15 • Économie et Gestion
16-17 • Analyses et tendances
18-19 • Petites annonces
20-22 • Annonces légales
23 • La p'tite graine

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30
AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 103 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries: Roto Centre - 348 rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - «Eutrophisation» : P tot 0,01 kg/tonne

En bref

Sécheresse 75% des nappes phréatiques ont un niveau «bas à très bas»

Les trois quarts des nappes phréatiques de France présentent un niveau «modérément bas à très bas», du fait d'une recharge hivernale déficiente, a indiqué le 17 juillet le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) dans son bilan au 1er juillet. Quelque 74 % des nappes sont concernées (70 % selon le précédent bilan, datant du mois dernier). Seuls 26 % des points suivis se situent autour de la moyenne voire plus hauts. Ces quelques rares secteurs se situent au sud du Bassin parisien (les nappes des calcaires de Beauce) et dans les régions de Nîmes et Montpellier. En revanche la vallée du Rhône au sud de Lyon enregistre des niveaux *«bas voire très bas»*. Autres secteurs à niveaux bas: la nappe de la craie champenoise, les nappes du bassin Adour-Garonne et celle des calcaires jurassiques de Lorraine. Au total, près de 9 points sur 10 (87 %) sont désormais orientés à la baisse, note le BRGM pour qui cette situation de basses eaux *«n'est pas totalement inhabituelle pour la période estivale mais elle est tout de même précoce»*.

Nicolas Hulot au Sénat «Il ne faut pas faire les choses dans la brutalité»

Lors de son audition le 18 juillet par la commission économique du Sénat, Nicolas Hulot a insisté sur l'urgence de la transition écologique et préciser les trois conditions de réussite de celle-ci : «La prévisibilité pour planifier la mutation, l'irréversibilité et la cohérence». «Il faut co-construire de manière apaisée en se fixant un horizon et ne pas faire les choses dans la brutalité», a-t-il insisté. Concernant les Etats généraux de l'alimentation, le ministre de la Transition écologique «compte sur l'intelligence collective» pour qu'ils permettent «aux agriculteurs d'acquérir une sécurité économique, psychologique et environnementale» considérant que «l'agriculture n'est pas simplement un problème mais une solution dans la lutte contre les changements climatiques» et qu'»il y a de la place pour une diversité agricole». Par ailleurs, il a souligné qu'il était «pour une sanctuarisation des terres agricoles et zéro artificialisation des sols», la France faisant preuve de «gourmandise» sur sa consommation de foncier agricole. «Si on n'utilise pas la capacité des sols à capter le CO_2, on n'arrivera pas à la neutralité carbone», a-t-il insisté. Concernant le loup, Nicolas Hulot a précisé qu'il avait décidé d'organiser «une concertation» auprès de toutes les parties «pour planifier les quatre prochaines années» afin «d'évaluer ce qui fonctionne ou ne fonctionne pas, foyer par foyer». Autre point abordé : il a fait savoir que l'arrêté concernant l'interdiction des néonicotinoïdes est prévu pour début août.

PRI info

Côte d'Or Comment trouver une exploitation ?

Vous souhaitez vous installer, et vous êtes à la recherche d'une exploitation, d'une association, inscrivez-vous au Répertoire Départ Installation (RDI). Ce service vous offre la possibilité de rencontrer des cédants et de visiter leur exploitation. (service financé par l'État).Il vous permet également de vous accompagner dans la réflexion et dans les démarches de votre projet Vous pouvez consultez les offres d'exploitations disponibles sur le site internet : http ://www.repertoireinstallation.com. Contact Corine Garnier Penning : 03 80 68 66 55.

Nièvre Le Point Accueil Transmission

Le Point Accueil Transmission c'est : un lieu d'accueil pour les agriculteurs en fin de carrière qui songent à la transmission de leurs exploitations. Un lieu d'information et de suivi de votre cas, parce que chacun est différent…Un lieu de conseil pour passer le relais dans les meilleures conditions. Un lieu d'orientation vers les interlocuteurs spécialisés : fiscalistes, notaires, juristes, experts …n'hésitez pas à contacter Carole Simon ou Sylvie Simonin à la Chambre d'Agriculture au 03 86 93 40 99 (accueil financé par l'État dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

Yonne Le Point Accueil Installation : votre premier contact

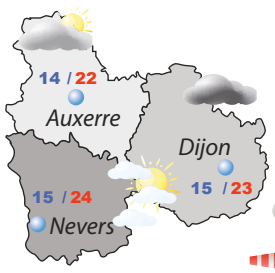
Vous êtes intéressé(e) par le métier d'agriculteur, vous avez un projet d'installation en agriculture à plus ou moins long terme, vous envisagez une reconversion professionnelle en agriculture. N'hésitez pas à contacter le Point Accueil Installation. Des conseillers sont à votre écoute pour vous accompagner dans votre réflexion et pour vous informer sur le dispositif d'aides à l'installation et les démarches à l'installation (accompagnement financé par l'État). Plus d'informations au 03 86 94 21 99.

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 21 au 30 juillet 2017

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 21 Juillet

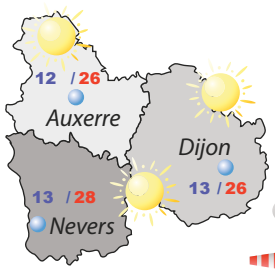


Mitigé
Le temps s'annonce mitigé avec des champs nuageux, parfois encombrants, mais aussi des embellies.

T° mini : 13 à 15 °C
T° maxi : 23 à 25 °C
Vents : Ouest-Nord-Ouest 10 km/h

St Victor
Soleil : 06:12 - 21:34
Lune : 04:07 - 19:44

Samedi 22 Juillet

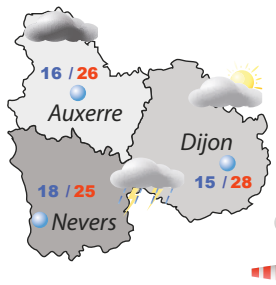


Ensoleillé
Le soleil brillera généreusement sur l'ensemble du département dans un ciel bleu azur.

T° mini : 11 à 13 °C
T° maxi : 27 à 29 °C
Vents : Est-Nord-Est 10 km/h

Ste Marie-Mad
Soleil : 06:13 - 21:33
Lune : 05:06 - 20:43

Dimanche 23 Juillet



Instable
Nous retrouverons un ciel très nuageux à couvert sur le département avec un risque d'orages plus marqué pour l'après-midi.

T° mini : 14 à 16 °C
T° maxi : 27 à 29 °C
Vents : Ouest-Sud-Ouest 20 km/h

Ste Brigitte
Soleil : 06:14 - 21:32
Lune : 06:13 - 21:33

Prévisions à 7 jours

Lundi 24 au Mercredi 26 Juillet :

bruine / bruine / pluie faible

Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini. : 11 à 19 °C T° maxi. : 21 à 23 °C

Jeudi 27 au Dimanche 30 Juillet :

bruine / couvert / bruine / eclaircies

Vents : Ouest-Nord-Ouest à 20 km/h
T° mini. : 10 à 13 °C T° maxi. : 20 à 22 °C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ALIMENTATION Les filières agricoles ont exprimé leurs attentes des États généraux de l'alimentation dont les ateliers débuteront le 29 août. La priorité est la répartition de la valeur, mais aussi une redéfinition des règles commerciales entre les différents maillons des filières.

Les attentes des filières agricoles

« *On ne peut pas accepter dans notre pays que l'on puisse produire, faire, travailler et ne pas en vivre dignement* », avait déclaré le 9 juin, Emmanuel Macron au lycée agricole de Limoges Les Vaseix (Haute-Vienne). Les États généraux de l'alimentation doivent consacrer un large débat sur cette question, dans le premier chantier portant sur la création et la répartition de la valeur dans les filières agricoles. Jérémy Decerle, président de Jeunes agriculteurs, pense « *qu'il faut se servir de ce rendez-vous pour poser des jalons et restructurer les filières* ». Il dit « *attendre beaucoup des animateurs et de l'État* », évoquant l'habituel « *jeu de dupe* » dans certaines filières.

Dans la filière laitière, l'enjeu législatif est majeur. La loi Sapin 2, visant entre autres à renforcer le pouvoir des producteurs dans les négociations de prix, n'est pas encore appliquée dans sa totalité. « *J'ai tendance à penser qu'il faut légiférer. Mais sans que l'emballement législatif conduise à du normatif* », relevait André Bonnard le 12 juillet. Il estime que les attentes sociétales et la création de valeur sont « *un seul et unique thème* », à défendre durant les tables rondes. Pour le syndicat, la question du prix reste cruciale. Ce sera « *la posture de la FNPL* », explique-t-il. Pour la filière porcine, la révision de la loi de modernisation de l'économie (LME) est aussi une priorité. « *Un petit industriel de la charcuterie me disait récemment qu'il n'arrive pas à répercuter la hausse des matières premières depuis un an* », rapporte Paul Auffray, président de la Fédération nationale porcine (FNP). La FNSEA ne veut pas une révision complète de la LME « *car cela nécessiterait deux ans de travail* », considère Christiane Lambert. « *Nous souhaitons revoir certains aspects, comme l'encadrement des promotions ou le seuil de revente à perte* (en grande distribution, NDLR) ». Christiane Lambert parie sur une application rapide de ces propositions et demande aux pouvoirs publics « *des frappes chirurgicales* ».


V. MARMUSE

Les différentes filières agricoles attendent des États généraux de l'alimentation une répartition de la valeur.

Redéfinir les missions de l'élevage

Dans les filières volaille et porcine, c'est la compétitivité des entreprises et les distorsions de concurrence qui ressortent. Les interprofessions volaille de chair pourraient demander la réautorisation des protéines animales transformées (PAT) en alimentation animale, dont la levée pourrait redonner de la valeur aux déchets d'abattoir de volaille. Autre sujet fort porté par l'interprofession porcine: la baisse de consommation qui touche les produits porcins depuis quelques années, au profit notamment du poulet. Plus largement, la FNP veut aborder « *la place de l'élevage dans la société* ». « *Nous voulons redéfinir les missions territoriales, économiques et sociales de l'élevage. On ne peut pas réduire la mission de l'élevage à produire toujours moins cher, et on ne peut pas non plus traiter le sujet des antibiotiques comme si la France était dans sa bulle* », assène Paul Auffray.

SECOND CHANTIER DES ÉTATS GÉNÉRAUX : LA CRAINTE D'UN « GRENELLE BIS »

Le président de l'AGPB résume bien les craintes évoquées par de nombreuses organisations professionnelles agricoles en parlant de « *Grenelle bis* ». Le souvenir laissé au président Philippe Pinta par ces rencontres politiques organisées de septembre à décembre 2007, n'est « *pas des meilleurs* », en particulier le plan Ecophyto qui en fut l'un des produits. Même craintes du côté de la FNP. « *Je crains que nous n'obtenions rien sur le commerce et que nous ayons plus d'ennuis sur la qualité. Si le premier sujet n'est pas abordé de manière offensive, pas besoin de parler du second sujet. Notre crainte, c'est que le débat soit déséquilibré et que cela se termine en une attaque en règle des pratiques agricoles. Or ce n'est pas le débat* », considère le président de l'APCA, Claude Cochonneau.

Les attentes dans les grandes cultures

Du côté des céréales, l'AGPM (producteurs de maïs) a aussi établi sa feuille de route: dispositifs assurantiels « *plus incitatifs* » dans la PAC, épargne de précaution, « *véritable politique de stockage de l'eau* », maintien du plafond de 7 % de bioéthanol dans l'essence, accès à la protection phyto, aux innovations en matière de sélection variétale, etc. Du côté de la Fop (oléoprotéagineux), « *on veut porter les efforts sur l'innovation et la recherche, notamment dans l'amélioration de la protéine végétale* ». Les filières grandes cultures veulent aussi rebondir sur l'interdiction des phyto sur les surfaces d'intérêt écologique (SIE) et le projet de baisse d'incorporation des biocarburants de première génération. De son côté, la CGB (betteraviers) s'inquiète de la fin des quotas. La filière betterave et sucre entre dans « *un système de prix non négocié, avec la possibilité, pour le complémenter, de convenir des clauses de répartition de la valeur, négociées groupe par groupe au sein de commissions de répartition de la valeur* », explique-t-elle. Les betteraviers veulent s'assurer que « *l'esprit des textes de ce nouveau mode de répartition de la valeur est respecté* ».

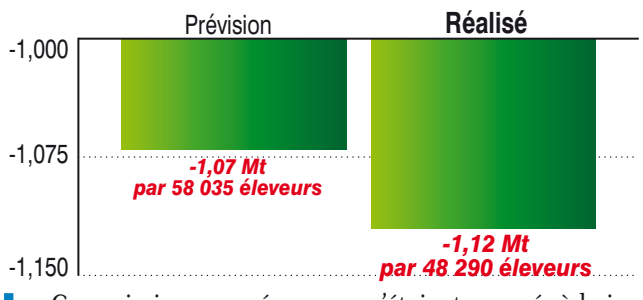
Cinq milliards d'euros à se partager

Il restera aussi à tomber d'accord sur la répartition des cinq milliards d'euros sur cinq ans prévue par le gouvernement pour renforcer la compétitivité des filières agricoles françaises. Or toutes les filières souhaitent fortement en bénéficier, mais comme le précisa avec pertinence une syndicaliste: « *Il ne sert à rien de mettre des chaussures de sport à un athlète qui est déjà sur un lit d'hôpital!* ». **AGRA**

le chiffre de la semaine

Réduction de la production de lait : - 1,12 Mt

Bilan du programme volontaire de réduction de la production laitière dans l'UE en 2016 Production de lait (Millions de tonnes)



Source : Commission européenne
Infographie Réussir

La Commission européenne se félicite du succès du programme européen de réduction de la production de lait dans l'UE dont les résultats ont été publiés le 6 juillet. Ainsi, ce sont 48 290 agriculteurs qui ont participé à ce programme qui a permis une réduction de la production de lait de 1,12 million de tonnes. Initialement 58 035 éleveurs s'étaient engagés à baisser leur production de 1,07 Mt de tonnes. Sur le budget communautaire initial prévu de 150 millions d'euros, près de 112 millions d'euros ont été dépensés pour indemniser les agriculteurs ayant accepté de réduire leur production de lait. Ce programme a permis une remontée des cours européens des produits laitiers.

LE POINT SUR L'INTERNATIONAL Observatoire européen du marché du sucre, Ceta et enseignement agricole sont à la une des informations.

L'actu mondiale en bref

Observatoire européen du marché du sucre

Il a été lancé le 11 juillet à Bruxelles sous la présidence de la Commission européenne et en présence des représentants de la filière (betteraviers, producteurs de sucre, raffineurs, importateurs, acheteurs, négociants, producteurs d'éthanol et d'amidon). Son objectif est d'instaurer plus de transparence face à la volatilité du marché en partageant données économiques et analyses à court terme alors que le régime des quotas doit disparaître le 30 septembre prochain. « *C'est une bonne initiative, mais bien insuffisante. Le suivi des marchés en période post-quota sera moins précis qu'actuellement* », a réagi Éric Lainé, président de la CGB.

Application provisoire du Ceta

Le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, et le premier ministre canadien, Justin Trudeau, ont convenu le 8 juillet, en marge du sommet du G20, de « *fixer au 21 septembre 2017 l'entrée en vigueur de l'application provisoire* » de l'accord de libre-échange UE-Canada (Ceta), « *ce qui nous permet de prendre d'ici là toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre* ». La question, en suspens, de la gestion du contingent tarifaire d'importation de fromage européen prévu par le Ceta (18 500 t au bout de 5 ans) sera réglée d'ici là, a assuré un porte-parole canadien. Phil Hogan a précisé qu'il espérait résoudre ce problème « *dans les prochaines semaines* ».

Hausse de la réussite au CAP agricole

Le taux de réussite au CAP agricole a augmenté de 6,2 points par rapport à l'année dernière, pour atteindre 95,5 %, rapporte le ministère de l'Agriculture. De 2013 à 2016, ce taux stagnait entre 87 et 89 %. Les taux de réussite au bac professionnel agricole (83,2 %) et au BTS agricole (76 %) sont à la baisse, respectivement de 1 et 1,3 point. Le taux de réussite au BEP agricole est stable (+ 0,1 %) à 85,4 %. Le nombre de candidats était en hausse en Bepa (+ 617 candidats, sur environ 25 000) et au BTSA (+ 338, sur 14 000), mais en baisse au bac pro agricole (- 446, sur 26 000). **AGRA**

Récolte

La haute Côte-d'Or très mal embarquée

La moisson est mauvaise et parfois très mauvaise dans le nord du département. Des exploitants témoignent.

«La pire des mauvaises moissons»

Certains exploitants enchaînent les très mauvaises récoltes depuis plusieurs années. Clément Gamin, agriculteur à Poncey-sur-l'Ignon, petit village à plus de 500 mètres d'altitude entre Saint-Seine-l'Abbaye et Baigneux-les-Juifs, en fait malheureusement partie. L'année 2017 est plus que décevante et cumule à elle seule plusieurs aléas, comme le décrit le jeune producteur de 31 ans : *«Cela a commencé avec le coup de sec de début avril, les cultures n'ont pas tallé dans nos terres séchantes et nous avons eu de gros problèmes de désherbage. Il y a eu ensuite le froid avec six centimètres de neige fin avril. Les températures sont descendues jusqu'à -11°C dans la vallée. Inutile de dire qu'il y a eu de gros dégâts de gel dans le blé, l'orge et le colza... Ce n'était pas fini pour 2017 avec le sec et les très fortes chaleurs de juin, les blés ont fortement échaudé. Aujourd'hui, c'est la pluie qui n'en termine pas, alors que les céréales sont mûres. La pluie, nous la voulions, et bien nous l'avons ! Maintenant, nous risquons d'avoir de gros problèmes de germination».*

Des orges médiocres

La moisson d'orges d'hiver s'est terminée sur un rendement de 45q/ha pour l'exploitation de Clément Gamin, avec l'unique variété Salamandre : *«ce résultat est encore pire que celui de l'an passé, et la qualité ne rattrape rien du tout avec des PS qui varient entre 62 et 64. Le calibrage tourne autour de 85, nous pouvons faire 95 quand tout va bien. Nous avons dépassé le taux de protéines : des premiers échantillons donnent un résultat entre 12 et 12,5%. Là encore, nous avons tout faux car le seuil est à 11,5%»*. Les premiers blés récoltés avant la pluie de la semaine dernière étaient dans la même lignée, comme le décrit Clément Gamin : *«la première parcelle fauchée donnait des PS à 70. Le second champ était à 62, encore moins lourd que l'orge ! À chaque fois, le rendement était de 45q/ha. Un meilleur champ a donné 55q/ha par la suite, j'espère approcher les 60q/ha dans les meilleures terres mais ce n'est pas gagné... C'est certain, la moyenne finale de la ferme ne dépassera pas les 50q/ha»*. Rencontré le 11 juillet, Clément Gamin craignait de plus en plus le risque de germination dans ses deux variétés Fructidor et Goncourt : *«il s'en est déjà trouvé dans le secteur avant la pluie. Ces intempéries à répétition et les importantes variations de températures n'annoncent rien de bon. Le tas de blé risque de tomber en fourrager lui aussi. Nous avons aussi un certain nombre de grains verts qui risquent d'accroître le risque de déclassement».*

Le colza au diapason

Les champs de colza de Clément Gamin ne semblent pas être en mesure de changer la donne, loin de là : *«ils ont pris un gros coup de gel comme les autres cultures. Toutes les premières fleurs ont avorté. Celles qui se sont refaites l'on été sur le tard, le grain s'est rempli tardivement lui aussi, en pleine période des grosses chaleurs. Nous avons du tout petit grain aujourd'hui et je ne ferai pas du 30q/ha, c'est certain. Les premiers échos du secteur donnent des résultats entre 20 et 30q/ha»*. Cette année va «replomber» une trésorerie déjà mise à mal lors des dernières campagnes. Clément Gamin n'est pas assuré contre les aléas climatiques et l'assume totalement en pointant du doigt le système assurantiel actuel : *«nos moyennes baissent tout les ans. Même cette année avec 45q/ha, je ne l'aurais sans doute pas déclenchée. Avec les nouvelles assurances, nous pouvons racheter du rendement et de la franchise. Mais si les céréales sont à 135 euros/tonne, je ne sais pas où est l'intérêt de mettre 100 euros/ha dans une assurance, surtout avec les cours que nous avons. Si l'assurance était efficace, tout le monde serait assuré».*



Clément Gamin, ici dans ses blés, n'obtient ni rendement, ni qualité à Poncey-sur-l'Ignon.

Aurélien Genest

Des bas-fonds à 20q/ha en orge

Les terres à cailloux n'ont rien pardonné, le gel d'avril suivi du sec ont fortement impacté les grandes cultures de la haute Côte-d'Or. Ludovic Gheeraert, exploitant à Châtillon-sur-Seine, n'avait pas encore débuté sa récolte de colza la semaine dernière mais savait déjà que 2017 serait sa pire moisson depuis son installation : *«Les résultats sont encore plus mauvais que l'an passé car, en plus des bas rendements, la qualité n'est pas là. Les orges descendent parfois à 20q/ha dans les cailloux, pour un maximum de 40q/ha. Dans les meilleurs terres, les orges ne dépassent pas 55q/ha. Le calibrage est extrêmement décevant, entre 40 et 45 pour la variété Esterel. C'est guère mieux pour Étincel. Je n'ai jamais obtenu de tels résultats»*. Pour ne rien arranger, de l'ergot s'est même développé. Une triste première là encore pour cet agriculteur de 35 ans : *«cela m'était déjà arrivé une fois, c'était dans du blé. L'ergot est apparu dans les talles d'orges nouvellement constituées après le gel».*

Du blé germé

Le blé de Ludovic Gheeraert était récolté à hauteur de 80% le 10 juillet : *«nous avons tenté d'en rentrer un maximum avant les pluies. Malgré cela, les résultats ne sont pas bons avec des rendements qui varient entre 40 et 50q/ha dans les terres à cailloux. Il manque 20q/ha ! C'est un peu mieux dans les meilleures terres, autour de 65q/ha, mais le compte n'y pas, là non plus. Le PS est médiocre avec une moyenne de 74 et entre 5 et 12% des blés ont germé dans la variété Fructidor. Pour l'Apache, je n'ai pas encore les résultats, mais le temps de chute d'Hagberg ne sera pas bon non plus. Cela risque d'être la même chose pour ma troisième variété qui est Rubisco»*. Les 20% de blé qui restaient à faucher la semaine dernière inquiétaient le producteur : *«les champs concernés étaient pourtant les moins mauvais... La donne risque fortement de changer avec les pluies qui se succèdent».*



Ludovic Gheeraert, dans sa ferme de polyculture-élevage à Châtillon-sur-Seine.

Du colza grêlé

Le colza de Ludovic Gheeraert, qui avait plus ou moins réussi à compenser après les aléas climatiques des dernières semaines, a été fortement grêlé le week-end des 8 et 9 juillet. *«Les dégâts devraient concerner une trentaines d'hectares, cette averse de grêle a tué tout suspense pour le colza....»* confie l'exploitant. Finalement, seul le tournesol de l'exploitation devrait tirer son épingle du jeu cette année : *«nous resterons bien sûr très loin du compte... Cela fait désormais quatre années que c'est compliqué. Nous mangeons plus d'argent que nous n'en gagnons».*

Aurélien Genest

• MOISSON 2017 • MOISSON 2017 • MOISSON 2017 • MOISSON 2017 • MOISSON 2017 •

Pas de colza cette année

Le Gaec des Charmilles, à Gomméville, s'est testé dans une culture alternative au colza.

Du colza, ils n'en feucheront pas. Du moins, pas cette année. Pascal et Rémy Cornet ont privilégié l'implantation d'autres cultures comme l'avoine, le tournesol, le maïs et surtout le sarrasin, une grande nouveauté sur leur exploitation. *«Les rendements du colza tendent à stagner voire régresser depuis plusieurs années»* rappelle Rémy Cornet, *«les charges, elles, ne cessent d'augmenter. Cette culture demande un investissement important, d'autant plus que les dernières campagnes ont laissé des trous conséquents dans les trésoreries. Avec le colza, on sort beaucoup d'argent et on ne le retrouve qu'un an après, il n'y avait pas besoin de ça cette année. Nous avons profité d'un accident de culture dans le colza pour nous tester dans d'autres espèces, dont le sarrasin»*.

60 ha en Côte-d'Or

Généralement cultivé en dérobée après des escourgeons, le sarrasin est devenu une véritable culture de printemps sur une soixantaine d'hectares en haute Côte-d'Or. Dix d'entre eux se retrouvent aujourd'hui au Gaec des Charmilles. *«Nous les récolterons probablement autour du 15 septembre, la culture est plutôt belle pour l'instant et en pleine floraison»* relève Rémy Cornet. L'agriculteur côte-d'orien informe avoir signé un contrat avec sa coopérative, celle-ci travaille avec des industriels bretons pour la fabrication de farine dédiée à l'alimentation humaine. Comme toutes les nouvelles cultures proposées par 110 Bourgogne (lentilles, millet, pois chiche, chanvre...), le sarrasin a vocation d'obtenir une marge *«au moins équivalente»* à celle du colza dans les plateaux. Éric Ducornet, responsable du dossier à 110 Bourgogne, rappelle que les charges opérationnelles du colza sont supérieures à 600 euros/ha : *«Dans le même temps, le prix du colza n'est pas exceptionnel, loin de là. C'est certain, cette culture est beaucoup moins rentable que dans le passé. Le sarrasin s'apparente à une belle alternative au colza puisque ses charges ne se résument souvent qu'à sa semence et à quelques intrants. En partant d'un niveau de charges opérationnelles de 135 euros/ha, d'un rendement de 15q/ha et d'un prix de vente de 380 euros/t, la marge brute du sarrasin arrive à 435 euros/t»*.

De l'eau, mais pas trop

Tout comme leur sarrasin, l'avoine cultivée par Pascal et Rémy Cornet présentait plutôt un bel aspect la semaine dernière. *«L'avoine ne coûte rien à produire. Cela tombe bien car l'argent, nous ne l'avions pas, suite aux dernières campagnes»* confie Rémy Cornet, *«le tournesol est prometteur pour le moment. Le maïs, dont la surface a été augmentée chez nous cette année, est en revanche un peu moins beau car nous n'avons pas eu beaucoup de pluies, contrairement à d'autres secteurs du département»*. Concernant les autres cultures du Gaec, les frères Cornet s'attendent encore à une *«petite année»* à l'image de la haute Côte-d'Or. Les rendements en blé pourraient descendre à 30q/ha dans une parcelle restant à faucher, plombant ainsi la moyenne de la ferme. Les prairies temporaires de l'exploitation de polyculture-élevage, elles, avaient intégralement gelé au printemps.

Zone défavorisée ?

Devant toutes les incertitudes et péripéties du Châtillonnais, Pascal et Rémy Cornet ne comprennent pas que leur commune ne soit pas intégrée dans la nouvelle carte des zones défavorisées simples : *«onze communes sont concernées dans notre secteur, dont la nôtre. Nous avons un chargement de 1,41 UGB/ha alors que la limite est d'1,40 UGB/ha ! Des statistiques de 2006 sont utilisées dans ce calcul, nous sommes persuadés que l'on serait dans les clous avec les chiffres d'aujourd'hui. Il n'y a pas plus de vaches ici qu'ailleurs. Nous payons le fait d'être une petite région à seulement onze communes. Dans l'Aube, à deux pas d'ici, un problème du même type a été réglé : la viticulture a été exclue des statistiques puisque ses résultats faussait les données économiques de leur secteur. Si nous étions dans cette zone défavorisée, nous pourrions prétendre à l'ICHN et obtenir 8 000 euros/ an pour notre troupeau bovin, cela nous ferait le plus grand bien»*.


Pascal et Rémy Cornet, ici dans leur champ de sarrasin.

AURÉLIEN GENEST

Résultats départementaux

Une grande hétérogénéité

L'enquête moissons menée par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or se poursuit. À la date du 12 juillet, 45 agriculteurs avaient renseigné leurs différents résultats en orges d'hiver.

La moyenne de 62q/ha est obtenue sur un ensemble de 91 parcelles représentant près de 1500 ha de cultures (voir carte). Pour le colza, douze exploitants ont réalisé un rendement moyen de 37,2 q/ha sur 18 parcelles, pour une surface de 108 ha.

La moyenne sur la plaine atteint 39,9q/ha, le résultat sur les plateaux stagne à 29q/ha (mais seules trois parcelles calculent cette moyenne).

En ce qui concerne le blé, les données de 13 agriculteurs sur 440 ha permettent un premier bilan.

Le rendement s'établit à 73,1q/ha (75,1q/ha dans 38 parcelles de la plaine et 60,2q/ha sur les trois parcelles des plateaux).

D'autres tendances concernent le pois d'hiver (39,4q/ha sur 11 parcelles), le pois de printemps (30q/ha, 9 parcelles) et les lentilles (14q/ha sur une parcelle). L'enquête de la Chambre d'agriculture dépasse désormais les 2 000 ha. Contact : Pauline Allard, conseillère grandes cultures, 03 80 91 06 76, 06 08 72 15 30 ou pauline.allard@cote-dor.chambagri.fr

Orge d'hiver

Rendements moyens par canton (incluant tous les types de sols)

Cantons	Rdt	Nb Parcelles
89	50	3
Aignay le Duc	53	3
Auxonne	84	1
Baigneux les Juifs	50	2
Beaune-Sud	80	10
Bligny sur Ouche	75	3
Châtillon sur Seine	44	5
Dijon 1-8	82	6
Fontaine Francaise	66	3
Fontaine les Dijon	53	3
Genlis	79	1
Grancey le Chateau - Neuvelle	56	1
Is sur Tille	52	14
Mirebeau sur Beze	75	5
Montbard	55	8
Montigny sur Aube	64	4
Nuits Saint Georges	82	4
Pontailler sur Saone	82	1
Recey sur Ource	52	3
Saint Jean de Losne	89	4
Saint Seine l'Abbaye	65	1
Selongey	56	4
Semur en Auxois	66	2
Moyenne	62	91

Source: Chambre d'agriculture

Viticulture 57000 bouteilles en moins de deux ans ?

Les vignes du Châtillonnais ont souffert des basses températures du mois d'avril. *«Nous avons eu onze nuits de gel sur une période de deux à trois semaines»* rappelle Sylvain Bouhélier à Chaumont-le-Bois, petit village à 10 km au nord de Châtillon-sur-Seine. Cinq de ses six hectares de vignes ont été impactés, pour des dégâts estimés entre 50 et 90%. Un gros coup dur pour ce viticulteur de 47 ans qui s'apprête à vivre une seconde récolte consécutive à très bas rendements : *«l'année 2016 avait été déjà ma plus mauvaise en trente ans de carrière. Avec celle qui s'annonce, les deux moins bonnes se suivront»*. Sylvain Bouhélier n'avait rien pu faire pour contrer l'impact du froid au printemps: *«J'avais déjà tenté des choses il y a une vingtaine d'années, mais les dispositifs existants sont chers et n'assurent pas de résultat. La paille, je n'en ai pas. Et cette année, les températures sont tombées à -7°C, il n'y avait malheureusement rien à faire»*.

Vendanges fin août ?

Environ 50 000 bouteilles peuvent être produites sur une surface de six hectares lors d'une année normale. Après les 18 000 de l'an passé, pas plus de 25 000 sont espérées cette fois-ci. La baisse de production s'établirait ainsi à 57 000 bouteilles si les estimations de 2017 se confirmaient. *«Cela représenterait plus d'une année de récolte en moins en l'espace de deux ans»* indique le Côte-d'orien qui vinifie lui-même sa récolte. L'impact de ces mauvaises vendanges ne sera perçu que d'ici un ou deux ans dans sa trésorerie : *«je fais tout en bouteilles. Je ne suis pas encore impacté aujourd'hui par 2016 car j'ai du stock et je vends encore du vin de 2013 et 2014. Le paradoxe, c'est que 2016 aura été ma meilleure année de vente»*. Les vendanges, bien maigres soient-elles, approchent à grands pas. *«Je pense qu'elles auront deux semaines d'avance, les prévisions actuelles nous amènent vers la dernière semaine d'août. Nous nous dirigeons vers l'une des récoltes les plus précoces»* ajoute Sylvain Bouhélier.


Sylvain Bouhélier, à Chaumont-le-Bois.

AURÉLIEN GENEST

Sortir

Groupama fête ses anciens présidents

La fédération Groupama de Côte d'Or avait décidé de convier vendredi 30 juin à une journée de retrouvailles les anciens présidents des caisses locales. Après avoir passé, pour la plupart d'entre eux, de nombreuses années au service de la Mutuelle d'assurances en gérant leur caisse locale et en animant leur conseil d'administration, ces personnalités proches du territoire et des sociétaires avaient cessé leur activité, atteintes par la fameuse *«limite d'âge»*. Et depuis, ils avaient souvent sollicité la Fédération des caisses locales pour organiser une réunion afin de se retrouver et d'échanger sur les années passées mais aussi sur l'évolution de Groupama et ses actions actuelles. C'est chose faite ! Les retrouvailles ont eu lieu à Salives où après une réunion forte en échanges, le déjeuner attendait les ex-présidents chez Benoit Bruley. Victor Schneider du Gaec éponyme les a ensuite accueillis au sein de la structure de méthanisation pour une présentation technique et d'avenir de cette entreprise. Rendez-vous pris pour l'année prochaine, toujours au cœur de la Côte d'Or !



À noter

Recherche maître d'apprentissage en grandes cultures (ou polyculture élevage allaitant)

Alex, jeune étudiant en 2nde professionnelle au lycée agricole de Fontaines, est à la recherche d'un maître d'apprentissage pour effectuer un bac professionnel grandes cultures sur 2 ans. Agé de 16 ans, il réside entre Beaune et Seurre et il est issu du milieu agricole. Il recherche un maître d'apprentissage en grandes cultures (ou polyculture élevage allaitant) dans la région de la Bourgogne avec un logement si possible si l'exploitation est éloignée de son domicile. Il est disponible dès le 27 juillet.
Pour obtenir ses coordonnées, contacter le Service Juridique Emploi de la FDSEA 21 au 03 80 68 67 68 ou sje@fdsea21.fr .

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
SARL
F. GERBET
CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie

Sauveteurs secouristes du travail

Préparés à être prêts

Les agents du Service de remplacement ont suivi la formation SST le 29 juin à Bretenière.



Les stagiaires ont actualisé leurs compétences après une première formation en 2015.

Agir efficacement en situation d'accident ne s'improvise pas : une formation s'avère nécessaire pour mettre tous les atouts de son côté. Les agents du Service de remplacement de Côte-d'Or, qui interviennent au quotidien dans les exploitations agricoles du département, ont suivi la formation SST (Sauveteur secouriste du travail) jeudi 29 juin à la Maison de l'agriculture de Bretenière. *«Il s'agissait d'un rappel puisque nous avions déjà suivi une session il y a deux ans. Ce recyclage s'est avéré très utile»* indique Fanny Clémence, assistante administrative au Service de remplacement qui s'est elle-même pris au *«jeu»* avec sa collègue Jessica Didion. Les cours suivis d'exercices pratiques ont été assurés par Jérémy Duthu, de la société FCSI (Formation, Conseil, Secourisme, Incendie) basée à Saint-Martin-du-Mont. Cette journée était financée par le FAFSEA (Fonds d'assurance formation des salariés des entreprises agricoles).

AG

Chambre d'agriculture

Un nouveau groupe de développement dédié à la production animale

«Faites progresser votre exploitation grâce à la force du collectif». Ce slogan pourrait bien être celui des éleveurs qui feront le choix de rejoindre le nouveau Groupe d'Étude et de Développement Agricole (Geda) mis en place par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Il sera consacré à la production et à la valorisation fourragère au sein des élevages bovins laitiers et/ou allaitants.

Afin que les éleveurs puissent bénéficier d'un appui technique collectif sur la production fourragère dans le Nord de la Côte-d'Or, la Chambre d'agriculture envisage la création d'un Geda regroupant des exploitations situées dans le Châtillonnais*. Derrière un Geda se trouve une association constituée d'agriculteurs versant une cotisation et désirant progresser collectivement sur un sujet bien précis. Dans ce cas, le thème principal du groupe sera la production fourragère mais de nombreux autres thèmes pourraient être abordés en fonction des attentes des éleveurs adhérents. Cela pourrait être l'autonomie fourragère et protéique, la culture de l'herbe ou bien encore la récolte de fourrages de qualité ainsi que leur valorisation dans les rations.
Ce groupe rassemblera des éleveurs de bovins laitiers et/ou allaitants et sera adapté à l'agriculture conventionnelle avec des possibilités d'adaptation à l'agriculture biologique.
Celui-ci sera animé par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or qui, selon les attentes des éleveurs, définira un programme d'action basé sur l'innovation, l'échange et le partage d'expérience entre éleveurs du groupe. Des conseillers spécialisés interviendront lors de diverses journées techniques et visites d'exploitations et permettront aux agriculteurs de bénéficier de conseils techniques collectifs et indépendants.
Une première réunion d'information est organisée le 5 septembre à 10h30 à la Chambre d'agriculture de Châtillon-sur-Seine. Nous invitons tous les éleveurs intéressés par ce projet ou désirant obtenir plus d'informations à contactez : Mathilde Matrat,
Animatrice de groupes, mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr,
03 80 91 06 76 - 06 32 71 92 14.

*Les cantons concernés sont ceux d'Aignay-le-Duc, Baigneux-les-Juifs, Châtillon-sur-Seine, Laignes, Montigny-sur-Aube et Recey-sur-Ource.



Les Geda sont dynamiques : 16 Geda sont présents en Côte-d'Or pour environ 350 adhérents. Un séminaire est organisé chaque année, comme ici en 2016 à Saint-Seine-l'Abbaye.

Photovoltaïque

L'union fait la force

Créée il y a deux ans, la société SAS Solaire 58 est constituée de 14 associés. Des agriculteurs qui ont décidé de s'équiper de bâtiments photovoltaïques.

Le photovoltaïque, pour eux, est synonyme de constructions plus économiques. Didier Barillot, Claude Baise, Benoît Blandin, Vincent Giraud, Philippe et Ludovic Guyard, Jean-Michel Morle, Jean-Philippe Morle, François Mouron, Nicolas Pechery, Fabrice Prévotat, Didier Ramet, Guillaume Sansoit, Franck Séguinier et Thierry Vernillat sont les 14 agriculteurs à composer la société SAS Solaire 58. Et ils ont tous un projet en commun : s'appuyer sur la force du collectif afin de s'équiper de bâtiments photovoltaïques. Un projet qui remonte à l'hiver 2015, quand de premières réunions publiques sont organisées par la Chambre d'agriculture sur la commune de Corbigny. L'objectif : booster l'activité économique sur le secteur.

Désormais, les bâtiments sont sur pied. Ils sont modernes et polyvalents, d'une valeur de 85 000€ et sont équipés de 528 panneaux solaires en moyenne, pour une capacité de production de 142 kW. Un modèle standard qui a été modulé selon les besoins et les attentes de chacun. L'électricité ainsi produite sera revendue à EDF, ce qui permettra d'amortir le coût du bâtiment. *«Aujourd'hui, c'est une solution intéressante pour ceux qui ont besoin d'un bâtiment»*, explique Etienne Bourgy, technicien à la chambre d'agriculture. *«Ce système permet d'alléger le poids structurel. Dans les quinze premières années, on inscrit son exploitation dans un allègement de charges de structure. C'est un système mutualisé, sécurisé et autonome, qui présente une réelle équité entre tous les associés»*.



Franck Séguinier et Fabrice Prévotat ont tous les deux investi dans des bâtiments équipés de panneaux solaires.

Sécurité et équité

«Les six premières années, on rembourse les annuités contractées à la banque. Ensuite les premiers retours de production doivent nous permettre d'amortir le coût de l'emprunt à hauteur de 30%, enfin sur les 5 dernières années, on devrait percevoir l'intégralité de notre emprunt », résume Franck Séguinier. L'objectif : *«faire une opération blanche tout en améliorant le confort de travail»*. Agriculteur à Montigny-en-Morvan, Franck Séguinier est associé avec son frère et ses parents sur l'exploitation familiale. 150 vaches charolaises et 130 limousines, 85 agnelages : un élevage conséquent qui souffrait d'un réel manque de bâtiment, faute de moyens... la société Solaire 58 s'est avérée une solution toute trouvée. *«Depuis mon installation en 2011, nous avions besoin d'un nouveau bâtiment mais avec beaucoup de charges sur l'exploitation, nous n'étions pas en capacité de payer un nouveau bâtiment. Là on a gagné 30% par rapport au prix d'un bâtiment normal et ensuite le coût de l'investissement est amorti»*. Ce bâtiment va permettre, dès l'hiver prochain, d'accueillir 50 vaches à veau et de stocker du fourrage. Pour Franck Séguinier, avec ce système c'est simple, *«tout le monde est gagnant»*.



L'électricité produite sera rachetée par EDF.

Une agriculture qui évolue

Un constat que l'agriculteur partage avec son voisin, Fabrice Prévotat, installé depuis 2005 avec son père Michel. Pour lui aussi, ce système répond à un vrai besoin de bâtiment sur son exploitation. Celui-ci est désormais sur pied, et la future stabulation devrait accueillir 120 génisses et 25 000 bottes de fourrage. Un nouvel équipement qui va permettre d'améliorer les conditions de travail et d'être davantage en phase avec le marché. *«On ne peut plus ignorer tous les moyens de conforter économiquement une exploitation. Le métier d'agriculteur ce n'est pas que produire du blé et élever des vaches. Il faut être capable de se remettre en cause. L'agriculteur d'aujourd'hui doit évoluer et on ne pourra bientôt plus se passer d'un revenu complémentaire»*. Optimiste, Fabrice Prévotat espère même tirer de réels bénéfices de ses panneaux solaires. Un contrat, signé sur vingt ans, garantit aux agriculteurs le rachat de leur électricité. Les panneaux photovoltaïques, d'une durée de vie de 40 ans, devraient encore produire 80% de leur capacité dans 25 ans. Par ailleurs les charges et les produits sont mutualisés, ainsi *«si un bâtiment s'arrête, on mutualise tout, la SAS fait jouer son assurance et la banque sera toujours remboursée»*, précise Etienne Bourgy. C'est un système qui présente aussi l'avantage d'une réelle synergie humaine, où *«chacun a sa place»*. La SAS peut également envisager de se développer sur d'autres plans, pour réaliser par exemple des économies sur de l'achat de matériel groupé.

CÉLINE CLÉMENT

Moissons

Premier bilan en demi-teinte

Les premières tendances sont aux rendements nettement meilleurs que l'année dernière, même si l'on observe des disparités importantes selon les terres.

Des rendements corrects, mais de gros écarts selon les sols, c'est le premier constat que fait Didier Guyon, président de la commission grandes cultures à la FDSEA. Si le climat sec des mois de mars et avril avait inquiété les agriculteurs, la tendance s'est renversée et on observe même de bonnes surprises sur le terrain. Ce sont finalement les terres argileuses, caillouteuses et à faible potentiel qui risquent d'être pénalisées. Pour le reste en ce qui concerne l'orge et le blé, *«la qualité est là, avec un poids spécifique et un taux de protéines bon»*, remarque Didier Guyon. Concernant le colza, le président de la commission grandes cultures a eu de bons échos, *«les rendements sont corrects et le taux de protéines et le calibrage sont bons»*. Pour résumer *«on aura fait une bonne année. Même si l'on avait une petite crainte au printemps à cause de la sécheresse, le mois de mai a été bien arrosé»*. Néanmoins *«ça va encore peiner car les prix ne sont pas là, tempère Didier Guyon. Les prix sont bas et ne vont pas permettre de remettre les trésoreries à flot»*. À Asnois l'exploitant Romaric Gobillot est plus nuancé. Pour lui c'est *«une petite année en terme de rendement et de qualité»*. La faute surtout aux pluies tardives qui ont fait chuter le poids spécifique. *«Par rapport à une moyenne on est en dessous des valeurs. Avec la sécheresse, tout a grillé au mois de juin. En une semaine, la plaine est passée du vert au jaune»*. Les cultures de l'exploitant ont souffert des fortes températures et du manque d'eau. *«Ce qui est décevant ce ne sont pas les rendements mais la qualité. Ce n'est pas avec cette année qu'on va renflouer l'année dernière»*. C'est donc un premier bilan en demi-teinte qui se dessine, avec un doute persistant sur la qualité des blés notamment ceux récoltés après la pluie.



Le premier point d'étape fait état de rendements corrects, avec des disparités selon les terres.

CÉLINE CLÉMENT

Axéréal *«Si la météo ne nous aide pas, c'est compliqué»*

La coopérative Axéréal compte une trentaine de silos de céréales et d'approvisionnement dans la Nièvre. Elle traite les céréales du semis jusqu'à la transformation. Celles-ci sont destinées à l'alimentation humaine et animale. Comme l'explique Jérémy Laigne, technico-commercial à Corbigny, le rendement tout comme la qualité des céréales sont impactés par un ensemble d'éléments, et les prix sont eux-mêmes déterminés par la qualité et le marché du jour. *«Ce qui détermine la qualité, c'est la qualité du semis, de la semence, les interventions phytosanitaires, et bien sûr la météo. Le pire à éviter ce sont les grosses gelées et les fortes amplitudes thermiques»*. Si l'an dernier, les récoltes ont été catastrophiques, cette année les rendements sont dans la moyenne. Si le temps s'est dégradé en fin de cycle, celui-ci a joué de différentes manières selon les secteurs. Les sols les plus superficiels sont ceux qui ont davantage souffert de la sécheresse.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS



Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR

Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

80 ans des appellations de Pouilly-sur-Loire

Le Pouilly en fête

La fête des 80 ans du Pouilly Fumé, vendredi 14 et samedi 15 juillet, a attiré de nombreux visiteurs. Au menu de ces deux jours de festivités : rencontres avec les vignerons, dégustations de vins, ateliers gastronomiques avec les Toques Nivernaises, feu d'artifice et spectacles de rue.



Au menu, des spectacles de rue et de la musique.

Il y a 80 ans, le vignoble de Pouilly-sur-Loire se dotait de deux appellations aujourd'hui reconnues mondialement. Pour célébrer cet anniversaire, le syndicat viticole de Pouilly-sur-Loire a organisé vendredi 14 et samedi 15 juillet un programme de festivités.

Celui-ci démarrait tambour battant le vendredi avec l'inauguration en présence des invités d'honneur, Macha Méril et Michel Legrand. Le village vigneron suscitait la curiosité d'un grand nombre de visiteurs français comme étrangers qui pouvaient aller à la rencontre des producteurs de l'appellation et déguster leurs Pouilly! Les artisans de la région étaient également présents pour exposer leurs métiers d'arts. Le centre oenotouristique de Pouilly, proposait des visites du vignoble toutes les heures à la découverte du savoir-faire et des terroirs de la région.

Une exposition de voitures anciennes a remporté elle aussi un franc succès durant les deux jours tout comme le village gourmand où l'on pouvait déguster des produits de bouche: croquants, fromages, miel, terrines...

Il y en avait pour tous les goûts! La journée du vendredi s'est clôturée avec le diner, auquel ont pris part plus de 300 personnes. Les deux invités d'honneur, ainsi que les parrains de l'événement Natacha Polony et Périco Légasse étaient également sur les lieux pour apprécier le repas gastronomique concocté par le traiteur. La soirée a été particulièrement animée par les intronisations de la confrérie viticole de Pouilly! Entre les dégustations de sirops Monin, l'atelier maquillage et la chasse au trésor, les enfants ont également été comblé !

Les spectacles de rue et les fanfares ont fait vibrer Pouilly tout au long du week-end et le traditionnel feu d'artifice a été tiré avant l'envolée de 80 lanternes. Enfin, le bal de samedi à accueilli les plus téméraires pour danser jusqu'au bout de la nuit.



▲ Les membres de la confrérie des Baillis ont défilé dans les rues de Pouilly.



Des ateliers gastronomiques en partenariat avec Les Toques Nivernaises. ▼



Des artisans locaux ont réalisé des démonstrations comme Laurent Germont, sculpteur sur bois.



L'invité d'honneur Macha Méryl coupe le ruban et lance les festivités.



Une expo photo pour mettre à l'honneur les vignerons.



Les dégustations de vin au village vigneron.

• Terrassement
• Création de plate-forme et empierrement
• Création et curage d'étang
• Démolition
• Arrachage de haie, broyage et déboisement
Matériels: Pelles, bull, tracto-benne, broyeur forestier sur pelle
BOURGOGNE TRAVAUX PUBLICS 2012
58160 St Ouen sur Loire - Tel. 06 82 85 40 55
bourgogne-travaux-publics@orange.fr

Tour de Pouilly Fumé

Un voyage sensoriel au cœur du vignoble

La Tour du Pouilly Fumé propose durant tout l'été des visites de son centre oenotouristique. Un voyage sensoriel d'une heure au cœur du vignoble de Pouilly-sur-Loire.



Louise, Claire, Fanny et Emilie accueillent les touristes à la Tour du Pouilly Fumé.

Première étape de la visite : une découverte de l'histoire du vignoble de Pouilly-sur-Loire. Dans une salle d'exposition plongée dans le noir, une voix masculine s'adresse aux visiteurs. Puis un film est diffusé sur grand écran, retraçant une histoire riche et complexe.

Dans la deuxième salle, c'est le travail de la vigne au fil des saisons qui est dévoilé aux visiteurs. La visite est interactive et l'espace donne à voir le travail des vignerons mais aussi à ressentir les sensations liées au climat et aux saisons. Une brume fraîche quand tombent l'automne et l'hiver, la chaleur qui s'abat sur les vignes en été. C'est toute une scénographie qui a été élaborée afin de rendre la visite plus vivante, plus ludique. *«C'est un éveil sensoriel qui prépare le visiteur à découvrir le vignoble de Pouilly, explique Fanny Dondon, responsable de l'office du tourisme et de la Tour du Pouilly Fumé. On voit les quatre saisons défiler et on ressent la passion des vignerons, jusqu'au travail de vinification»*. Un travail de vinification qui est justement présenté dans le troisième espace, dernière étape avant la cave aux arômes.



Après l'histoire du vignoble et le travail dans les vignes, les visiteurs peuvent en savoir plus sur la vinification.



La tour du Pouilly propose aussi des articles à la vente dans sa boutique.

À la découverte des arômes

Ce dernier espace vaut vraiment le détour. Élaboré par le Bureau interprofessionnel des vins du Centre (BIVC), il propose à la découverte les différents arômes des vins de Pouilly. Sous des cornus en verre, de complexes mélanges de produits frais et naturels permettent de retranscrire toute la palette aromatique du Pouilly. C'est l'âme du vin mis sous verre. *«Cet espace plaît particulièrement aux visiteurs, précise Fanny Dondon. C'est un support important pour nous, très pédagogique. On y découvre les identités olfactives des vins, selon le cépage, le terroir, la maturité. Il y a des gens qui ne viennent que pour la cave et la dégustation. On y accueille aussi des enfants, à qui l'on fait déguster des sirops Monin»*. Cette visite est en effet suivie d'une dégustation de quatre vins.

L'occasion de découvrir différents producteurs et différents terroirs. Cette dégustation commentée est très appréciée des visiteurs, qui peuvent ainsi poser leurs questions. *«Depuis 2010, on a un super outil entre les mains et une vraie offre oenotouristique, souligne Fanny Dondon. De plus en plus de gens sont intéressés par la découverte des vins et ils recherchent l'échange, la communication. Nous avons de bons retours des vignerons et des hébergeurs. Les gens nous sont fidèles et reviennent même avec des amis»*.

Chaque année, 5000 personnes fréquentent en moyenne le centre oenotouristique de Pouilly-sur-Loire, pour la plupart des touristes de passage.

Renseignements : La Tour du Pouilly Fumé, 30 rue Waldeck Rousseau, 58 150 Pouilly-sur-Loire - 03 86 24 04 70
contact@tourdupouillyfume.fr

Céline Clément

Un label « vignobles et découvertes »

Depuis 2010, le vignoble de Pouilly est labellisé vignobles et découvertes. Ce label délivré par Atout France permet au visiteur d'identifier un site de visite qui s'engage à pouvoir le renseigner. Pour le vignoble de Pouilly c'est une « très belle ouverture », souligne Fanny Dondon, qui permet de travailler avec les vignobles de Sancerre et des Coteaux du Giennois et ainsi de développer son offre.

► À noter

Fermeture du Pont de Fourchambault du 31 juillet au 31 août

La FDSEA informe les agriculteurs que le Pont de Fourchambault reliant les deux départements sera fermé du 31 juillet au 31 août 2017, obligeant les exploitants et transporteurs à faire un détour par le Pont du Guétin entre Cuffy et Gimouille (RD 976), soit en passant par l'autoroute A77 (uniquement pour les camions), soit en passant par Nevers. Cependant, le passage des tracteurs et moissonneuses dans Nevers (notamment au niveau du rond-point du Pont de Loire) semble difficile.Si vous êtes concerné par ces trajets (parcelles dans les deux départements, transport de paille....), merci de vous signaler auprès de la FDSEA de la Nièvre ou du Cher, qui se sont mobilisées auprès des services départementaux et de l'Etat pour trouver des alternatives. Pour rappel le pont de La Charité, encore en travaux, ne permet pas le passage des engins agricoles.

FDSEA 58

► Agenda

06-08/09 Concours nationaux charolais

C'est le rendez-vous incontournable des éleveurs sélectionneurs et des producteurs de charolais. Les concours nationaux charolais adultes et veaux, organisés par le Herd Book Charolais, auront lieu les 6, 7 et 8 septembre à l'Agropole du Marault. 400 reproducteurs devraient être présents, dont une quarantaine d'animaux de boucherie et une trentaine d'animaux au pré.

Terres de Bourgogne
Rejoignez nous sur facebook

INVITATION DEMO TOUR 2017
DÉMONSTRATIONS AUX CHAMPS
MERCREDI 2 AOÛT
avec SUREAU Agriculture
à partir de 14 h
à Tannay
parcelle face à la concession
VENDREDI 4 AOÛT
avec les Ets LEVEQUE
à partir de 14 h
à Saint-Thibault (21) sur la D970
direction route Précy-Vitteaux
• Déchaumeurs à disques
• Déchaumeurs à dents
• Trémie frontale
• Combinaisons lame/disque
AGRISEM INTERNATIONAL

Viticulture

Bâcher pour ne pas geler

Interdit depuis 2003 par l'INAO, le bâchage des vignes pour lutter contre les gelées de printemps est-il en passe d'être de nouveau autorisé ? Certains viticulteurs du chablisien se disent prêts à y avoir de nouveau recours



Un exemple des toiles expérimentées dans le chablisien en 1996 et autorisées jusqu'en 2003 par l'INAO

Les gelées tardives ont une nouvelle fois frappé le département au printemps dernier. Une vague de froid qui a touché quasiment l'ensemble du vignoble icaunais, notamment en chablisien et dans le sud auxerrois. Une situation d'autant plus dommageable, qu'en certains endroits, les bourgeons et jeunes feuilles avaient pris de l'avance, les rendant particulièrement fragiles face aux gelées nocturnes ou matinales. Obligeant les viticulteurs à installer en urgence entre les rangs, chaufferettes et bougies pour en amoindrir les effets, ou activer les systèmes d'aspersion, pour ceux qui se trouvent près d'un point d'eau. Avec l'inconvénient pour la première technique, d'être peu respectueuse de l'environnement du fait d'émission de CO_2 dans l'atmosphère et pour la seconde, d'être particulièrement onéreuse, compte tenu des équipements à mettre en place en amont.

De nouveaux systèmes devraient être testés l'an prochain, sous l'égide du Syndicat de Défense de l'Appellation Chablis, comme ces câbles électriques chauffants, destinés à faire remonter les températures dans les vignes. Autre technique, déjà utilisée dans le passé, susceptible de refaire son apparition : le bâchage des vignes durant les périodes les plus gélives. Apparu en 1996, le système fut interdit sept ans plus tard par l'INAO, qui y voyait une *«pollution»* visuelle des coteaux et le risque de modifications physiologiques de la vigne.

Pas dans l'urgence

À la tête du Domaine des Malandes à Chablis, Lynn Marchive fit partie à l'époque de la quinzaine de vignerons à se lancer dans l'aventure et aujourd'hui encore, plébiscite le système : *«avec les bâches, nous ne sommes pas dans l'urgence et travaillons dans le préventif et dans de bonnes conditions, contrairement aux bougies et chaufferettes. Cette année, on les a allumées douze nuits d'affilée, avec tout le travail de nuit que cela représente pour les installer ou les remplacer, tous les risques d'accidents, de brûlures… Sans compter l'effet extrêmement polluant des fumées toxiques dégagées !»* Se refusant à imaginer un réel impact sur le paysage : *«même si l'effet peut paraître dérangeant, parler de «pollution» visuelle pour une installation qui dure un mois, il ne faut pas exagérer…»* D'autant, souligne Lynn Marchive, *«que si les bâches peuvent créer un décalage dans la végétation, de l'ordre de deux feuilles supplémentaires, cette avance disparait progressivement après débâchage et en un mois, on ne voit plus rien…»* Seule ombre au tableau, son coût, de l'ordre de 0,90 € du m^2, mais là encore, la vigneronne de Chablis argumente positivement : *«utilisées dans de bonnes conditions, après avoir notamment, protégé les piquets de sorte que la toile ne s'arrache pas, les bâches ont une durée de vie pouvant atteindre quinze ans et leur financement peut s'étaler dans le temps…»*

Une enveloppe d'un million d'euros

Nouvellement arrivé à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Guillaume Morvan avait en 1997, rédigé un rapport sur les toiles «*Orgel*», dont l'efficacité venait de faire ses preuves, après plusieurs épisodes de gelées tardives au mois d'avril : *«nous avons pu observer, sous les différentes toiles, moins de 5% de bourgeons gelés et constaté que dans les parcelles ayant des bourgeons sous toile, le contre-bourgeon était reparti très vite et portait une belle grappe…»* Tout en reconnaissant que leur mise en place nécessitait un soin extrême et que le débâchage réclamait également de l'attention pour ne pas fragiliser les talles, le tout jeune technicien d'alors était en mesure, après deux ans d'expérimentation, de dresser ses premières conclusions : *«jusqu'à - 6°C, les toiles fonctionnent correctement»*

Les démarches engagées récemment par le SDAC*, conjointement avec la CAVB*, auprès de l'INAO* afin de relancer l'utilisation de bâches antigel seront-elles couronnées de succès ?

Réponse dans quelques mois, voire quelques semaines. La région pour sa part, s'est dite prête à s'engager rapidement, pour contribuer financièrement à leur mise en œuvre, dans le cadre d'un plan global d'aide à la viticulture d'un million d'€, pour tester différents modèles de protection.

Dominique Bernerd

*SDAC : Syndicat de Défense de l'Appellation Chablis
*CAVB : Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne
*INAO : Institut National de l'Origine et de la Qualité



Chaufferettes et bougies ont pour inconvénient d'émettre beaucoup de dioxyde de carbone dans l'atmosphère



Une utilisation qui n'est pas sans risque de brûlures ou accidents

JA 89

Concours photos «Moissons 2017»

Le Syndicat des Jeunes Agriculteurs de l'Yonne organise, en partenariat avec le Crédit Agricole Champagne Bourgogne, un grand concours photo sur le thème des moissons.

Période charnière pour les agriculteurs, les moissons sont la concrétisation d'une année entière de travail. Les Jeunes Agriculteurs de l'Yonne souhaitent marquer l'événement, en organisant un grand concours photo sur cette thématique.

À la fois, pour montrer au plus grand nombre cette période importante du monde agricole, en lui apportant une touche artistique, mais également en incitant le grand public à aller voir ce qui se passe dans les champs à cette période de l'année.

Pour participer, il vous suffit d'envoyer votre photo, prise avec votre téléphone ou votre appareil et de l'envoyer au Syndicat des Jeunes Agriculteurs de l'Yonne, par mail, à l'adresse : jeunes-agriculteurs-89@wanadoo.fr ou en message privé sur le compte Facebook du syndicat @JeunesAgriculteurs89. Indiquez seulement votre nom, prénom et numéro de téléphone ainsi que la commune où a été prise la photo.

Le concours est ouvert à tous et permettra aux vainqueurs de remporter de nombreux lots, dont un week-end pour 2 personnes. Il a commencé le 25 juin et se clôturera vendredi 4 août à minuit.

Les photos seront ensuite soumises à l'avis des internautes, via la page Facebook des Jeunes Agriculteurs de l'Yonne et d'un jury. Tous à vos appareils, pour récolter une bonne moisson de photos !

JA 89



Le concours est ouvert jusqu'au 4 août, minuit

Règlement du concours

Les participants ont jusqu'au vendredi 4 août inclus, à minuit, pour envoyer par mail à l'adresse suivante : jeunes-agriculteurs-89@wanadoo.fr ou par Facebook, par message privé sur la page @JeunesAgriculteurs89 une photographie prise par leur soin pendant la moisson 2017. Les participants devront indiquer :
en objet du mail : «Concours photo»,
- dans le corps du message : leur prénom, nom, téléphone en fournissant des informations exactes et commune sur laquelle à été prise la photo.
À tout moment, le participant est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées.
Les participants devront s'assurer lors de l'envoi de leur photographie que les conditions suivantes sont respectées :
- Les photographies devront être au format jpeg et d'un poids maximum de 2Mo
- Les photographies envoyées devront être libres de droit
- Si la photographie représente d'autres personnes (adultes ou enfants), le participant devra avoir obtenu l'autorisation de cette personne ou des parents de l'enfant afin de permettre aux organisateurs du concours d'utiliser cette photographie
- Les photographies ne devront pas porter atteinte, d'une quelconque manière, à toute personne et ne pas constituer un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la réalisation de certains crimes ou délits, à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine ou à la violence. De même, les photographies de personnes nues ou en partie denudées, ne sont pas autorisées
- Les photographies feront l'objet d'une modération et sélection si nécessaire au préalable par l'organisateur.
- En s'inscrivant au concours, chaque participant accepte que sa photographie puisse être diffusée et exploitée librement sur les supports numériques des ministères économiques et financiers ; la page Facebook@JeunesAgriculteurs89, sur lesquels seront partagées les photographies des participants
Les internautes pourront voter sur www.facebook.com pour leur photo préférée. Les 15 photos ayant reçu le plus grand nombre de votes passeront devant un jury pour une sélection finale.
La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation totale du présent règlement. Aucune information ne sera donnée par téléphone. Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou adresse, entraînera automatiquement l'élimination du participant. L'organisateur se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants.
Le règlement complet peut être consulté sur la page Facebook@JeunesAgriculteurs89

▸ Agenda

Notes d'été à Irancy

Festival «Notes d'été», du jeudi 20 au dimanche 23 juillet, dans l'église d'Irancy. Quatre soirées à la rencontre de jeunes musiciens récemment diplômés des plus grands conservatoires d'Europe, autour de thèmes variés : classique, tango, musique de films… Tous les concerts ont lieu à partir de 20 h 30. Entrée 15 et 10 €(individuels) et 25 et 15 € familles). Pass de 25 à 40 €

22/07 Souvenirs du flottage du bois sur la Cure

Samedi 22 juillet, à Vermenton, randonnée commentée sur un circuit en boucle de 8 km, sur le thème du flottage du bois sur la Cure. La contribution de la rivière dans l'approvisionnement en bois, de Paris, représenta à une époque jusqu'au tuiers des apports de tout le Morvan. Rendez-vous à 8 h 30, au camping : départ à 9 h, retour vers midi. Participation : 2 €, gratuit pour les moins de 12 ans. Renseignements au : 06 98 00 54 55

22/07 Visite du vignoble d'Irancy

Samedi 22 juillet, le syndicat de l'AOC d'Irancy et l'Association des Guides de l'Yonne, organisent une promenade commentée à travers le vignoble, suivie d'une dégustation. Rendez-vous à 15h devant l'église. Particpation : 10 e (adultes). Réservation au 03 86 51 12 00 ou au 06 12 27 75 35



▸Agenda

Fermeture exceptionnelle du CFE

Le centre de Formalité des Entreprises sera exceptionnellement fermé, du vendredi 28 juillet au lundi 21 août inclus. Les personnes morales sont invitées à déposer leurs dossiers en procédure article 3, auprès des Greffes des Tribunaux de Commerce, qui retransmettront ensuite les dossiers au CFE, ainsi que les pièdes à destination des autres organismes destinataires obligatoires (MSA, Impôts, Insee, EDE et Douanes). Vous pouvez retrouver tous les formulaires sur le site Internet du CFE ou sur le site www.service-public.fr

Fermeture Chambre d'agriculture de l'Yonne

La Chambre d'agriculture de l'Yonne sera exceptionnellement fermée du 15 au 18 août 2017, pour cause de réintégration de ses nouveaux locaux. A partir du 21 août 2017, retrouvez vos conseillers et l'ensemble des services de la Chambre, au 14 bis, rue Guynemer, à Auxerre

Retour de «Yonne Tour Sport»

Du 10 juillet au 11 août, le Conseil départemental offre aux jeunes de 6 à 16 ans, la possibilité de participer gratuitement à des journées d'activités sportives dans tout de département. Au programme : trampoline aérien, murs d'escalade, tir à l'arc, VTT, trikkes, golf, boxe, hockey, escrime, sumo, tchouk-ball, kart à pédales, tyrolienne, sports collectifs, quads et mini motos, piste de BMX, etc.. A noter : un parc petite enfance pour les 4-6 ans, avec un parcours de motricité, petit toboggan, footbulle, clown… Prochains rendez vous, de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h :
Vendredi 21 juillet, à Bassou (salle des fêtes, rue des Hantes)
Lundi 24 juillet, à Lindry (Place de l'Eglise)
Mardi 25 juillet, à Montillot (Gymnase)
Mercredi 26 juillet, à L'Isle-sur-Serein (Salle des Fêtes)
Jeudi 27 juillet, à Brannay (Gymnase et stade)
Vendredi 28 juillet, à Saint-Aubin-sur-Yonne (Terrain de jeu)

Prochains marchés à la ferme

Prochains marchés à la ferme de l'été : - Vendredi 21 juillet, de 15 h à 19 h, à la Ferme aux abeilles (Christine Busson), 1 Le Puits de Fer, à Fouchères (Tél 06 14 39 68 70)- Vendredi 28 juillet, de 16 h à 20h, à l'EARL de La Maiterie (Famille Boname), 6 rue des Valots, à Villiers sur Tholon (Tél 06 61 09 44 45)
Samedi 29 juillet, de 15 h à 19 h 30, chez Didier Bonnemain, La Croix Blanche, à Montacher-Villegardin (Tél 03 86 97 56 04)

Service de remplacement

Un service qui s'use que si l'on ne s'en sert pas...

Comment redonner un nouveau souffle au Service de remplacement dans l'Yonne, alors que le nombre d'adhérents est en baisse et que l'activité s'apparente de plus en plus à un service de dernière minute difficile à planifier.

L'exercice 2016 du Service de remplacement départemental aura totalisé 2 234 contrats de remplacement, contre 2 591 l'année précédente. Si cette diminution s'explique en partie par le contexte économique difficile que vit le monde agricole depuis plus d'un an, elle est aussi la conséquence d'un manque de notoriété du Service, qui ne compte aujourd'hui que 130 adhérents, pour environ 3 200 dossiers Pac déclarés dans tout le département. La tendance à la baisse se confirme, puisqu'au 30 avril dernier, l'on ne totalisait que 722 journées de remplacement, contre 813 à la même date en 2015. Avec notamment une chute spectaculaire du nombre de remplacements pour cause de maternité/paternité, passé pour la même période, de 190 à 124 journées. Des quatre départements bourguignons, l'Yonne est même celui qui a connu la plus forte diminution d'activité en 2016 (- 14%), contre - 2,2% pour la Saône-et-Loire et - 4% dans la Nièvre. La Côte d'Or enregistrant pour sa part des prestations en hausse de + 14%.

Les motifs de remplacement ont également évolués depuis un an, comme le rappelle Anne Antoine, animatrice salariée du Service : *«auparavant, les absences pour congés étaient majoritaires, mais l'on constate aujourd'hui une augmentation importante du nombre de remplacements pour cause de maladie et accident…»* Une situation d'autant plus difficile à gérer qu'il faut travailler le plus souvent dans l'urgence : *«on ne peut anticiper et avons besoin dans la majorité des cas, de mettre rapidement en place un salarié, sans planification possible…»*

Plusieurs pistes d'amélioration à l'étude

Les marges de manœuvre pour l'association, sont étroites, confrontée à une problématique plurielle : augmenter le nombre d'adhérents, disposer pour cela d'un nombre d'agents suffisamment formés, faire en sorte que les exploitants considèrent avant tout le Service de remplacement comme une forme d'assurance mutualisée et non comme une solution d'urgence.

Une situation dont s'alarme sa présidente, Angélique Roy : *«nous proposons aujourd'hui un service à la carte, mais la souplesse se paie. Jusqu'à quel montant les gens sont prêts à aller, pour avoir un salarié deux jours par semaine, voire deux heures par jour…?»* Dénonçant dans le même temps, le fait que l'enveloppe de 6 600€ allouée jusque là par le Conseil départemental ait disparu. Pour autant, il a été décidé que la cotisation pour 2018 resterait la même : 100 € pour les plus de 35 ans et 50 € pour les JA.
Plusieurs pistes d'amélioration sont envisagées : des prestations à la journée comme dans le Doubs et non plus à l'heure, diffusion de plaquettes d'information via différents réseaux, promotion du Service par les membres du bureau, contacter les éleveurs par l'intermédiaire des conseillers techniques, augmenter la franchise kilométrique restant à la charge des salariés, en la faisant passer de 30 à 40 ou 50 km/jour, se rapprocher d'autres prestataires de services pour diminuer les coûts de fonctionnement?

Avec cette interrogation pour l'avenir : *«doit-on rester un service purement social, où l'on aide tous les exploitants, qu'ils aient adhéré ou pas pour cela avant, ou uniquement ceux qui auront fait la démarche d'adhérer au préalable?»*

DOMINIQUE BERNERD

Code rural

Renouvellement des tribunaux paritaires des baux ruraux

Les Tribunaux paritaires des baux ruraux se renouvellent en 2018 et les assesseurs seront désormais désignés sur proposition des organisations professionnelles, dont la FDSEA.

Le Tribunal paritaire des baux ruraux (TPBR), formation spécialisée, juge les litiges entre un propriétaire et l'exploitant de terres ou de bâtiments agricoles. Cela concerne, par exemple, un litige portant sur l'existence d'un bail rural, sur le montant du loyer du fermage, sur la durée d'un bail ou sur sa cession, un mauvais entretien des terres ou des bâtiments d'exploitation… Il est composé du juge d'instance qui préside les audiences, et de quatre représentants de la profession : deux représentants des propriétaires (bailleurs) et deux représentants.

Les organisations professionnelles, dont fait partie la FDSEA de l'Yonne, présenteront des listes de candidats au Préfet, qui vérifiera que les futurs assesseurs remplissent bien les conditions posées par la loi pour le devenir. Ces listes seront ensuite transmises au président de la Cour d'Appel de Paris, qui les validera définitivement avec l'aide des juges des TPBR concernés. Les candidats retenus seront alors nommés pour un mandat de 6 ans démarrant en janvier 2018.

Témoignage d'André Van Houcke, assesseur des preneurs auprès du TPBR d'Auxerre

Pourquoi êtes-vous devenu assesseur au TPBR ?
«On m'a demandé d'y aller représenter la FDSEA et défendre mes collègues preneurs. J'ai donc accepté ce poste. C'était il y a 23 ans, et cela aura été 23 années intéressantes».

Comment cela se passe ?
«Ce qui est bien avec cette forme de juridiction, c'est que chaque affaire soumise se passe en deux temps et cela de manière obligatoire : une phase de conciliation et une phase de jugement.
Nous sommes systématiquement réunis avec les parties en litige une première fois en conciliation. Cela permet à l'ensemble des parties d'exposer sa vision de la situation.
Nous avons, en tant qu'assesseurs, la possibilité de poser des questions, pour éclaircir les points qui doivent l'être.
Si la conciliation réussit, le juge la valide et la fait signer aux parties. Sinon, le dossier repart en jugement avec les plaidoiries des parties ou de leurs avocats. Le juge les entend et tranche le litige, après discussion avec les assesseurs et dans le respect du Code rural».

Et cela représente beaucoup de temps au final ?
«Cela représente en tout et pour tout une demi-journée par mois de jugement, et cela sur 10 mois dans l'année (rien en juillet et août). Les déplacements sont pris en charge par le tribunal et une petite indemnité est versée aux assesseurs».

Pourquoi est-ce important d'y aller, d'y être présent ?
«Pour le justiciable, c'est la chance d'être entendu et jugé par ses pairs, agriculteurs et bailleurs. L'équilibre est assuré par la présence des représentants des bailleurs et des preneurs. On défend ce qui est défendable, pas plus. Même si on est adhérent d'un syndicat, et proposé au tribunal par ce dernier, on représente tout le monde, chacun dans sa catégorie. Il y a un vrai enjeu pour notre profession que la justice laisse une place aux professionnels issus du monde rural. Les juges eux-mêmes sont intéressés que nous siégeons avec eux et amenons notre connaissance du métier, de ses règles et de ses usages. Cela permet la tenue d'une justice équitable et au fait des enjeux et de ne pas se limiter uniquement à l'application stricte du droit».

LOÏC LEROUX
DIRECTEUR FDSEA 89

MFR de Gron

Une formation pour dessiner l'avenir

La formation professionnelle en prison, joue un rôle majeur en matière de préparation à la sortie et à la réinsertion. L'action menée depuis une dizaine d'années par la MFR de Gron a ainsi permis à une centaine de détenus d'acquérir un CAP en productions horticoles ou travaux paysagers.



Jean-Pierre, Sabine, Stéphane et Florian, l'équipe pédagogique de la MFR de Gron, devant l'espace paysager réalisé par les détenus en formation



C'est Audrey Rembert, représentant le Conseil régional, financeur majoritaire de l'opération, qui a remis leurs diplômes aux nouveaux «jardiniers paysagistes».

Baignée par un silence *«minéral»*, à l'écart des bruits de la campagne, l'enceinte du Centre de détention de Joux la Ville se dessine au bout de la longue allée bordée d'arbres. Bruits de clés, passage sous le portique de sécurité, contrôle des autorisations et de l'identité, quelques rires pour masquer l'émotion, au moment où les lourdes grilles se referment derrière soi… Bienvenue en prison !

Sabine, Jean-Pierre, Florian, Stéphane, l'équipe pédagogique et le directeur de la MFR de Gron, sont présents, pour une cérémonie qui prend une signification toute particulière derrière les hauts murs : la remise pour une dizaine de détenus, d'un diplôme validant leur formation de jardinier paysagiste. L'aboutissement de cinq mois d'effort et d'un long travail sur soi même, pour des personnes dont la plupart, n'avait jamais de leur vie, tenu bêche ou râteau en main… Sabine est formatrice depuis plus de cinq ans à Joux la Ville : *«passé le premier instant d'appréhension naturelle, on oublie vite l'ambiance carcérale, je dirai même qu'il est plus facile de travailler avec le public d'ici qu'avec des adultes à l'extérieur. Beaucoup ne sont jamais allés à l'école, d'où l'importance d'être valorisé par quelque chose»*.

C'est en 2005 que tout a commencé rappelle le directeur de la MFR de Gron, Stéphane Perennès : *«nous avions alors initié une formation découverte d'une semaine, sur le thème du monde paysager, à l'attention des détenues du quartier femme»*. Une première expérience couronnée de succès qui fut suivie un an plus tard, de la mise en place d'un CAP en productions florales et légumières, avec travaux pratiques au moyen d'une serre montée pour l'occasion, dans l'enceinte même de la prison. Premier établissement en France, à mener une formation diplomante de ce type au sein de l'univers pénitentiaire, la MFR de Gron a poursuivi son action en créant en 2009, une nouvelle formation autour de l'aménagement espaces verts, destinée cette fois-ci, aux détenus hommes de Joux la Ville. Aujourd'hui, avec le soutien de l'administration pénitentiaire et l'aide financière du Conseil régional, elle mène de front et en alternance, un double cursus, conduisant à l'obtention d'un CAP travaux paysagers chez les hommes et d'un CAP en productions horticoles pour les femmes.

Faire quelque chose de «bien»

Au bout de la *«rue»*, ce lieu de passage où se distribue la circulation des détenus, un long couloir grillagé, ouvert sur les terrains de sport et les bâtiments du quartier femmes, avec en toile de fond, la forêt environnante, à la fois si proche et si lointaine. L'espace paysager créé par les détenus mêle à la fois le minéral, le bois et les végétaux. Un espace tout en courbes, harmonieusement dessiné, qui s'est déjà trouvé une fonction, explique Yvan Le Guludec, directeur adjoint du Centre de détention : *«nous en ferons certainement un espace de loisirs, géré par le moniteur de sports, à l'attention des détenus. Ce projet me tenait à cœur et va durer dans le temps, les plantes vont pousser, des projets de vie s'amorcent pour certains d'entre vous, la détention, je la vois comme ça, profiter de ce temps pour entamer quelque chose et mener une vie normale»*. L'instant de la remise des diplômes est arrivé, l'occasion pour Jean-Pierre Chignardet, formateur de la première heure à se lancer dans l'aventure, de confier sa satisfaction aux lauréats du jour : *«ce n'était pas gagné au départ, mais la mayonnaise a bien pris ! C'était un challenge, mais vous avez tous joué le jeu et le résultat est là… Vous êtes de si bons ambassadeurs que s'en est même catastrophique, car nous avons tellement de candidats, qu'il nous faudrait au moins trois sessions !»* Un satisfecit partagé par Stéphane Perennès, *«c'est une réussite de voir que certains d'entre vous vont pouvoir demain aller vers l'emploi. Vous pouvez vous applaudir»*. Se souvenant en riant de la première fois : *«quand j'ai expliqué aux responsables de l'administration pénitentiaire que nous allions construire un tunnel!»* En fait, une simple serre de plastique pour y faire pousser fleurs et légumes, mais l'interprétation pouvait être tout autre ! *«Planter, semer, faire les choses correctement pour que ça germe. C'est gratifiant et ma mère a vu que son fils était capable de faire quelque chose de bien !»* Akim* est détenu à Joux la Ville et mène un combat pour se reconstruire, la formation y a contribué. Même sentiment pour Jean*, la trentaine, à la parole libératrice : *«la satisfaction d'avoir maintenu le cap et d'être allé jusqu'au bout, la découverte de nouvelles personnes devenues collègues de travail, le bonheur d'une «bonne» fatigue, d'un café partagé et de se dire que tout seul, on n'avance pas»*. Bonheur de se relever après avoir mis un genou à terre, en jardinage, comme dans la vie !



L'occasion de planter un nouvel arbre d'ornement, un tulipier, assistés de Florian, formateur à la MFR de Gron.



La serre construite au sein même du centre de détention, réservée aux détenues femmes, dans le cadre de leur formation *«Productions horticoles»*.

(*) Pour des raisons de confidentialité, les prénoms ont été modifiés

DOMINIQUE BERNERD

S.A.S. BAILLY
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
BATIMENTS AGRICOLES ET INDUSTRIELS
Dimensions standards ou sur mesures
Conception personnalisée • avec pose ou kit • photovoltaïque
18240 Savigny en Sancerre
Tel. 02 48 72 12 93 - www.baillysa.fr - mail@baillysa.fr

Lait

Le contrat Milleret est signé

Prix plancher, indexation sur les coûts de production, volume B, impact de la valorisation des fromages... Le nouveau contrat des producteurs livrant l'entreprise Milleret comporte beaucoup de nouveautés. Comme en 2011, Milleret et ses producteurs sont parmi les premiers en France à formaliser leur relation contractuelle pour les cinq années à venir.



Le mardi 20 juin, le conseil d'administration de l'Organisation des Producteurs Milleret (OPM) a signé avec l'entreprise le nouveau contrat-cadre pour les cinq années à venir. Un nouveau départ pour les deux parties, avec un contrat rénové qui tient compte des modifications imposées par la loi Sapin 2 notamment. Denis Milleret, président du Directoire de l'entreprise Milleret, et Xavier Jarrot, président de l'OPM, ont apposé leur signature en bas du document de 35 pages qui régira les relations entre l'entreprise et les adhérents à l'OP.

Nouveau départ, mais aussi aboutissement d'un long travail, avec beaucoup de concertation sur les deux dernières années : du côté des producteurs, on a dénombré douze réunion de CA, neuf réunions de bureau, huit réunions de bureau réduit, trois AG ou réunions des producteurs, cinq lettres aux adhérents, six versions des conditions générales de vente, cinq versions du contrat... Les échanges avec la laiterie ont été soutenus, et finalement *«constructifs»*.

Un prix borné entre 310 et 360

Plus complexe que le contrat précédent (qui lui même révolutionnait les accords *«amiables»* de jadis qu'on rédigeait sur une simple page recto), le nouveau contrat-cadre est aussi plus adapté à la réalité des débouchés de l'entreprise.

Premier gros changement : l'apparition d'une partie de litrage payé en *«B»*, c'est à dire indexé sur le cours du beurre et de la poudre. Une modification liée au mode de gestion des excédents de lait par la fromagerie Milleret, et qui correspondra à 5 % du volume contractuel. Mensualisé, le *«quota B»* est réparti de manière à inciter la production de lait d'été. Et individuellement, les producteurs qui ont la possibilité de ne pas produire leur volume B, toujours dans l'idée d'inciter à la maîtrise des volumes, puisque c'est d'abord le volume A qui sera payé.

En contrepartie, les producteurs ont obtenu une sécurisation du prix A, qui sauf déstabilisation durable des marchés, ne pourra pas descendre (en moyenne annuelle) en dessous de 310 €/1.000 L ni dépasser 360 €/1.000 L en prix de base. La première borne a été calculée en fonction des coûts de production du lait, estimés à 340€/1000 L. Avec un niveau de primes moyen de 31€/1.000 L dans l'entreprise, le système garantit donc une viabilité de la production laitière, et une visibilité pour les deux parties.

Un objectif collectif avec primes

Sur ce prix de base viennent se greffer des indicateurs : indices historiques, comme l'indice F1 fourni par le Cniel (mais repris en partie seulement), et indices imposés par la réglementation : prise en compte des coûts de production du lait (évolution de l'Ipampa), et de la valorisation des fromages par l'entreprise (évolution des prix de vente de fromage). La comparaison avec le prix allemand disparaît, remplacée par un système de comparaison avec les prix de l'environnement français national et local. Les primes qualité sont modifiées à la marge. On voit cependant le retour de la prime liée à l'adhésion à l'OP, avec une partie soumise à objectif : l'OP a en effet désormais un contrat en volume avec l'entreprise, les deux parties fixant un objectif annuel de volume à atteindre (avec l'objectif de contrôler les dépassements). En cas de succès, les membres de l'OP ayant atteint l'objectif obtiendront par une prime supplémentaire ; les autres pourraient voir leurs pénalités éventuelles amoindries.

Application au 1er janvier 2018

La nouvelle formule de calcul est donc fixée. Débarrassée de l'indexation sur l'Allemagne, et moins dépendante du cours de produits industriels, elle devrait mieux correspondre à la valorisation réelle du lait produit par les producteurs. Du moins pour ce que l'on peut imaginer, en regardant le comportement des différents indices ces dernières années ! *«On sait simuler sur du passé, pas sur l'avenir !»*, rappelle Rémi Vacelet, qui a mené les négociations pour l'entreprise Milleret. La décision a donc été prise d'un commun accord de n'appliquer la nouvelle formule de prix qu'à partir de janvier 2018. Les deux parties auront six mois d'observation pour s'adapter. En attendant, l'année 2017 devrait se terminer, si les tendances se confirment, avec un niveau moyen autour de 315 €/1.000 L pour les producteurs Milleret. À peu près le niveau de 2015.

LD

Quels nouveaux éléments pour les contrats laitiers ?

La loi Sapin 2 a rebattu les cartes de la contractualisation. En 2011, les contrats avaient surtout pour objectif de préparer un atterrissage en douceur dans la période de transition des quotas. Cette fois-ci, la loi impose un certain nombre d'éléments : prise en compte des coûts de production, prise en compte d'indicateurs publics relatifs à la valorisation de l'entreprise, possibilité pour les JA de signer un contrat de sept ans, mandat de facturation séparé et résiliable en un mois, etc.

En plus des aspects réglementaires, les négociations en cours doivent prendre en compte la disparition de consensus autour d'un certain nombre d'indicateurs autrefois approuvés en interprofession, notamment le prix moyen français. Pour grossir le trait, tout est fait pour que les nouveaux contrats se rapprochent plus (la comparaison ayant ses limites) aux prix *«filière»* observés ailleurs : davantage dépendants des débouchés et coûts de production réels, moins liés aux cours mondiaux.





Modèle économique

Un moutardier vinaigrier qui s'appuie sur le partenariat

Un parcours ponctué par plusieurs métiers, de la R & D et une méthode de production bien précise. Explications.

Après plusieurs années comme manager, ingénieur agroalimentaire dans des grands groupes, Sylvain Petit, 37 ans quitte la région parisienne pour travailler en Ardèche à Vals-les-Bains dans une petite laiterie artisanale. Il y restera dix ans et la laiterie Carrier l'aidera ensuite à se reconvertir professionnellement. L'ingénieur en agroalimentaire, qui a fait ses études à Dijon et à Nancy, va découvrir la filière du vinaigre et de la moutarde, un peu par accident. «*Un beau jour, un fournisseur me laisse une bouteille de vin qui avait tourné en restant plus longtemps que prévu dans la cave. Je me suis intéressé au vinaigre et à une méthode traditionnelle dite Orléanaise. Cette méthode avait été promue à Orléans sous le compagnonnage en 1394 et sous Charles VII. Utilisée au Moyen Âge, elle consiste en une série de tonneaux de 220 litres périodiquement remplis et soutirés avec une aération naturelle et la formation en surface de la fameuse peau gluante et gélatineuse appelée mère de vinaigre. Elle a connu un essor fabuleux sous la peste au XIVe siècle grâce à ses vertus thérapeutiques. Il ne reste aujourd'hui que cinq vinaigreries en France. Il y en avait 300 à la fin du XIXe.*»



Ingénieur en agroalimentaire de formation, chimiste, cuisinier, Sylvain Petit a quitté le monde de l'industrie agroalimentaire pour lancer une production de moutarde avec des graines de moutarde produites en Ardèche.

Autre concours de circonstance : il rencontre au cours d'un marché en Ardèche, un maraîcher de la région Rhône-Alpes qui produit des fruits et légumes et s'intéresse à la production de cornichons. Ce dernier lui propose une association pour développer une production à base de vinaigre et de cornichons. Les deux associés décident de lancer en 2012 une filière cornichon en Ardèche et les premiers sortent alors de terre. Une nouvelle rencontre avec un maraîcher ardéchois, Patrick Vialle, va conforter Sylvain Petit dans sa démarche de futur moutardier. «*Je travaille beaucoup en réseau et sur la base du partenariat. C'est ma vision du monde professionnel*»,explique l'ingénieur ingénieux, créateur et cuisinier à ses heures.

Trois années de R & D

Il se lance dans la recherche, consulte les ouvrages anciens, les archives sur la fabrication de la moutarde à Dijon et dans tout le département de la Côte-d'Or. Depuis longtemps la graine de moutarde ne pousse quasiment plus en Côte-d'Or. Son rêve : relancer cette production. Son projet de moutardier prend forme. En 2016, la production de moutarde démarre avec un moulin à moutarde qu'il recrée à l'ancienne. «*J'ai fait faire ce moulin sur mesure. J'ai fait appel à une dizaine d'artisans locaux. J'ai sélectionné un tailleur de pierre, un chaudronnier, un électromécanicien. L'investissement était important. J'ai eu un retour sur investissement plutôt rapide face au succès rencontré auprès des particuliers et des restaurateurs*» ajoute l'ingénieur. La moutarde de l'entreprise «*Es Vinaigrerie*» fait le tour des grands restaurateurs de la région Rhône-Alpes. Elle est sélectionnée et primée par les professionnels du goût. Elle est validée dans le cadre d'un concours les «*talents gourmands 2017*» et récompensée par des étoilés au guide Michelin comme Michel Chabran à Pont-de-l'Isère, le chef Guillaume Monjuré à Corrençon-en-Vercors....

Sylvain Petit renouvelle un partenariat avec un autre agriculteur de la région Rhône-Alpes, Aurélie Braecht, pour faire pousser sur 2 000 m² de graines de moutarde au château de Craux (Genestelle, Ardèche). «*Nous avons sélectionné la graine, appris comment la cultiver, la faucher, la battre, la faire sécher et par quels moyens techniques. Nous avons semé 2 kg à la volée. Nous avons récolté 150 kg de graines de moutarde. On espère en récolter 400 kg en 2017*». Il s'appuie sur les circuits courts pour commercialiser ses produits (particuliers et restaurateurs) et expédie ses précieux pots de moutarde dans toute la France.

PIERRE-LOUIS BERGER

Une production rentable

Vinaigrerie moutarderie artisanale, «*Es Vinaigrerie*» a produit en 2016 une tonne de moutarde selon une méthode traditionnelle. Elle prévoit une production de 2,5 tonnes en 2017 et à terme quatre tonnes avec des graines locales produites en Ardèche. «*En vendant mes pots de moutarde autour de 3 à 4 EUR pour un coût de revient de 1,40 EUR, j'ai une plus value plutôt élevée. Je cumule deux activités : vinaigrier et moutardier. Je produis 2 000 litres de vinaigre par an. La vente se fait surtout en circuit court*». En France, il ne reste que dix moutardiers. Seulement deux moutardiers utilisent des graines produites en France.

▶ Des professionnels à votre service

Entrepreneur agricole
RECHERCHE TRAVAUX MOISSONS
sur région bourgogne
Coupes spéciales colza, maïs, tournesol.
FLORENT PROMMER 21 Fontangy - 06 81 32 69 56
eta.prommer@gmail.com

CHAUX DE TERNANT®
Une gamme de chaux calciques et de chaux magnésiennes
De la fabrication à l'épandage
Fours à chaux VINCENT - 58250 TERNANT
✆ 03 86 30 82 92
www.chaux-de-ternant.com

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Prévention

La sécurité des installations photovoltaïques

Suite à plusieurs sinistres intervenus récemment et à un fort développement dans certaines régions, nous attirons de nouveau l'attention des futurs producteurs sur les risques d'incendie liés à ces installations. Les panneaux photovoltaïques peuvent être à l'origine d'un début d'incendie, notamment par les connectiques.

Si les panneaux photovoltaïques ne semblent pas accélérer la propagation d'un incendie, les conditions de pose de ceux-ci, et en particulier les matériaux d'isolation utilisés, peuvent présenter des dangers. Le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) et l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS), la Commission Prévention Produits mis en œuvre (C2P), est une commission instituée au sein de l'agence Qualité Construction (AQC), ont évalué le risque d'incendie associé à l'implantation de panneaux photovoltaïques sur différents bâtiments.

Préconisations

Il ressort que si les panneaux sont intégrés au bâti, la meilleure conception pour éviter le risque de démarrage d'un incendie, causé par un court-circuit électrique, est d'éviter le contact direct des panneaux photovoltaïques avec une structure ou écran de sous toiture facilement inflammable. Il est donc nécessaire de séparer l'installation photovoltaïque de l'intérieur du bâtiment d'une part et de tout équipement, élément de charpente ou isolant combustible d'autre part. Pour ce faire, il conviendrait de privilégier une installation des panneaux photovoltaïques en surimposition ou comportant à minima une sous face en matériau incombustible (ex. bac acier) respectant les exigences de lame d'air définies par le constructeur des panneaux. Cette disposition permettra aussi d'assurer une parfaite étanchéité de la toiture de façon à pouvoir entreposer tout type de marchandises.

Autres points de vigilance

- Les canalisations électriques devraient cheminer de préférence en extérieur du bâtiment.
- Les onduleurs devraient être installés dans des locaux constitués de parois incombustibles et coupe-feu (Murs, porte et Plafond) ou en extérieur sur parois incombustibles (dans ce dernier cas attention aux risques de malveillances et privilégier de créer en complément un local grillagé fermant à clé ou par cadenas).

En cours d'exploitation, la supervision de l'installation par l'installateur (transmission des alertes par voie GSM ou téléphonique) ou une société spécialisée est stratégique. En effet, ce suivi va permettre de pouvoir déceler rapidement un dysfonctionnement et donc déclencher une opération de maintenance dans le but de garantir le rendement et la sécurité de l'installation au fil du temps. En complément de cette maintenance curative, il convient de ne pas négliger les opérations de maintenance préventive (Ex : Nettoyage des panneaux photovoltaïques, contrôle de l'installation par thermographie infrarouge, …).

En conclusion, une installation photovoltaïque doit rester fiable sur le long terme pour être rentable. C'est pourquoi, il est important de bien intégrer les aspects de sécurité lors de la conception de ce type d'installation.

COMMUNIQUÉ GROUPAMA

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 05/07/2017	Bourg-en-Bresse	St Christophe-en B.	National 05/07 au 11/07/17
Vaches viande (V)	U	-			3,85 €
	R	3,58 €			[illegible]
	O	-			[illegible]
Vaches mixte (M)	R				3,35 €
					3,15 €
Vaches lait					2,85 €
		2,70 €			2,62 €
Génisses VML	U	-			4,28€
	R	-			3,63€
	O	-			3,19 €
Taureaux VML	URO	-			2,64 €

VML : *type viande , mixte et lait NC: Non communiqués*

Cotations non communiquées

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 18/07/2017

Broutards 6-12 mois	E	U	R
-200 kg	-	-	-
200-250 kg	-	-	-
250-300 kg	-	-	-
300-350 kg	-	2,87	-
350-400 kg	-	2,72	-
400-450 kg	-	2,82	-
450-500 kg	-	2,64	-
Laitonnes 6-12 mois	**E**	**U**	**R**
300-350 kg	-	-	-
350-400 kg	-	2,79	-
400-450 kg	-	-	-
450-500 kg	-	-	-
500-600 kg	-	-	-
600 kg et +	-	-	-
Génisses 12-24 mois	**E**	**U**	**R**
300-350 kg	-	-	-
350-400 kg	-	2,58	-
400-450 kg	-	-	-
450 kg et +	-	-	-
Taureaux	**E**	**U**	**R**
+500 kg	-	1,68	-
Vaches	**E**	**U**	**R**
- 5 ans	-	2,24	1,89
5 -10 ans	-	2,20	1,84
+10 ans		1,90	1,66
Génisses	**E**	**U**	**R**
24-36 mois	-	2,59	-

Broutards : Les volumes ne permettent pas d'établir une cotation très affirmée, on note toutefois peu d'évolution tarifaire.

Taurillons : Idem que les broutards Génisses : les besoins sont toujours réels dans la même fourhette de prix.

TAUREAUX : Baisse saisonnière et sensible dans les taureaux de réformes

VACHES/GENISSES 30 mois : Les sujets lourds avec du grain de viande se placent facilement sans pour autant voir les prix progresser. lLe second choix est plus difficile à placer

NB : La date de clôture d'annonces est désormais fixée au vendredi 17h30.

NB : Nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 17/07/2017

Bovins (114)		
Broutards	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
340 à 460 kg	-	-
Taurillons d'herbe		
265 à 550 kg	950 - 1330	2,42 - 2,78
415 à 530 kg	-	-
Laitonnes		
270 à 330 kg	-	-
Taureaux		
580 à 1040 kg	-	-
Génisses		
345 à 385 kg (16-24mois)	800 - 970	2,53 - 2,68
480 à 725 kg (24-36 mois)	-	-
-Vaches		
Vaches	1000 - 1600	
Vaches entre deux	-	
Vaches lourdes	-	

Apports restreints. Cours sensiblement reconduits en bons mâles jeunes. Vente rapide en femelles à des cours fermes.
Apports de bonne qualité en vaches mais les tarifs ne progressent pas.

Bovin gras : 0.
Pas de bêtes grasses cette semaine.

Prochain marché le lundi 24 juillet, aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 19/07/2017

Broutards	U	R	O
<200 kg	-	-	
200 à 250 kg	2,96	2,78	
250 à 300 kg	-	-	
300 à 350 kg	-	2,73	
350 à 400 kg	-	-	
400 à 450 kg	-	-	
450 à 500 kg	-	-	
Laitonnes	**U**	**R**	
150 à 200 kg	-	-	
200 à 250 kg	-	-	
250 à 300 kg	-	2,75	
300 à 350 kg	-	-	
350 à 400 kg	-	-	
Taureaux			
+ 500 kg	-	-	
Génisse			
(24-36 mois)	3,97	3,82	-
Vaches			
- 10 ans + 350 kg	3,90	3,72	-
de 5 à 10 ans	-	-	-
+ 10 ans	-	-	-

Broutards - Laitonnes : La demande reste orientée sur les broutards et laitonnes jeunes d'un certain poids. Les animaux de plus d'un an sont pénalisés

Vaches : La faible demande en bovins de boucherie entraîne un commerce plus calme dans les bêtes maigres.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 27/06/2017*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,90 €	2,65 €	-
Mâl			
Mâl			
Fem			
Fem			
Fem			
Cro			
Mâl			
Mâl			
Mâl			
Fem			
Fem			
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,25 €	2,00 €	-

***Note à nos lecteurs**

En raison de la volonté de la Fédération française des marchés de bétail vif (FMBV) de rendre la diffusion des cotations des marchés locaux payante, des discussions avec les instances nationales de la presse agricole sont en cours.
Nous ne sommes donc pas en mesure de publier ces données.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 03/07 au 09/07/17*

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,96 €	-
350 kg	-	2,88 €	-
400 kg	-	2,82 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,65 €	-
500 kg	-	2,47 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,58 €	2,45 €
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,43 €	-

Tendance : Plafonnement des cours.

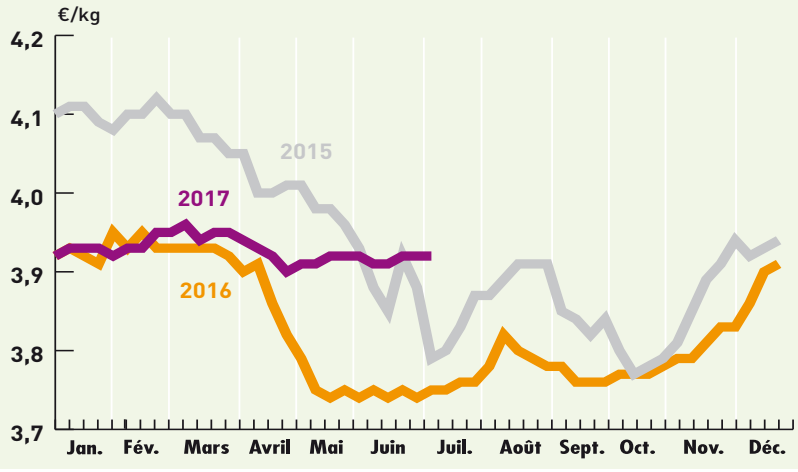
Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations non communiquées

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E						P+
Viande hors				-			
Races mixt		-	3,47 €	3,47 €	3,45 €	-	
Races lait					-	-	3,18 €
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-		-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	
Races lait						-	2,96 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth							
- 10 ans +350 kg	4,04 €	3,95 €	3,83 €	3,57 €	-		
Charolaise - 10 ans + 350 kg	4,02 €	3,92 €	3,82 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	-				
Races mixte				3,37 €	3,29 €	-	
Races lait					-	2,94 €	2,87 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,70 €	4,33 €	4,06 €	3,92 €			

Tendance : Plus d'offre que de besoin.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 03/07/17 au 09/07/17*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	3,96 €	3,94 €	3,94 €	-				
Vaches								
Viande hors Bl/Parth								
- 10 ans +350 kg	-	4,58 €	[illegible]					
Charolaise - 10 ans +350 kg								
Races mix'					3,41 €	3,39 €		
Races lait						-	2,98 €	2,91 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,64 €	4,48 €	4,23 €	4,13 €				

Cotations non communiquées

Tendances

SEM. 29/2017

Bovins de boucherie

La saison estivale est bien lancée avec de nombreux touristes que ce soit sur les côtes, mais également à l'intérieur pour découvrir nos belles régions. La seule ombre au tableau est une météo de nouveau caniculaire qui est un frein majeur pour la consommation de viande en général (bovine et veau en particulier). L'activité dans les zones touristiques est dopée par l'afflux de famille, mais elle ne compense pas le retrait dans les grandes métropoles. L'activité commerciale reste très calme dans le domaine des Charolaises Labels ou haut de gamme avec un plafonnement des prix. Le placement est normal sans plus dans les bonnes génisses et jeunes vaches Charolaises et Limousines. L'écoulement est calme pour les allaitantes de choix secondaire avec des tarifs qui se maintiennent, même si des écarts de prix significatifs sont observés dans les animaux légers ou de moindre conformation. Dans les laitières, l'érosion de l'offre freine la dégradation des prix dans les bonnes vaches Frisonnes et Montbéliardes. La vente reste sélective dans les vaches bas de gamme (légères et sans viande). En jeunes bovins, la demande italienne est plus régulière, mais le marché français ne bénéficie pas de cette détente, car une majorité des animaux reste sur notre territoire et demeure pénalisée par l'abondance de femelles.

Broutards

Après le long week-end du 14 juillet et les congés qui débutent, les sorties sont moins fournies, ce qui permet une certaine stabilisation des prix dans les broutards lourds et les taurillons. En femelles, la demande est régulière pour les bonnes Charolaises exportées sur l'Italie. Les transactions sont tendues pour celles de choix ordinaire, avec des engraisseurs espagnols fortement touchés par la dégradation du prix de la viande et du manque de consommation.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les disponibilités sont en légère progression ce qui permet aux intégrateurs d'imposer une nouvelle dépréciation des cours sur les veaux Frisons, ou Montbéliards avec un tri sévère dans les veaux légers. Dans les croisés laitiers, le tri est plus sévère dans les sujets de moindre conformation, mais les bons veaux viandés se maintiennent. La tendance est également à la reconduction des prix dans les croisés Blanc Bleus ou jaunes de bonne conformation, avec une offre saisonnière limitée. ■

Laurent Chupin

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 17/07/2017*

Agneaux (684)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)		3,20 - 3,32	3,05 - 3,17
Gras (38-44 kg)	-	2,95 - 3,54	2,88 - 2,95
Gras (44-50 kg)	-	2,80 - 3,41	2,57 - 2,78
Gras (+50 kg)	-	-	-
Laitons (-38 kg)	-	-	-
Laitons (38-44 kg)	-	-	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (181)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	0,73 - 1,10	-
(+60 kg)	1,06 - 1,43	0,75 - 1,05	-
Divers			
Béliers (11) :	-	-	
Agneaux maigres : 103 à 113 €	-	3,19 - 3,42	-
Caprins (0) :		-	-
Boucs :			
Divers (0) :			

Ovins : 876 .

Agneaux : La météo capricieuse de ces derniers jours ne permet pas d'avoir une finission aussi parfaite que les semaines passées dans les agneaux. La qualité s'en trouve quelque peu inférieure, pour autant les lots supérieurs ont des tarifs facilemnt reconduit.

Brebis : Le commerce est moins atone mais les cours n'évoluent que très peu.

Prochain merché le lundi 31 juillet et 16 août (pesée 7h00 et Vente 9h00). L'heure de clôture d'annonce est desormais fixée au vendredi 17h30. Collecte de laine le mercredi 26 juillet de 9h30 à 11h00 àla Sicafome.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 10/07/2017*

Ovins : 128	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	-	-
Agneaux gras	115 - 141	2,40 - 3,34
Brebis	30 - 110	0,56 - 1,21
Béliers	-	-

Apports de meilleure qualité entraînant une vente rapide et totale à des tarifs plus soutenus en agneaux et fermes en brebis.

Prochain marché le lundi 24 juillet aux horaires habituels.

prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer du 03/07 au 09/07/17*

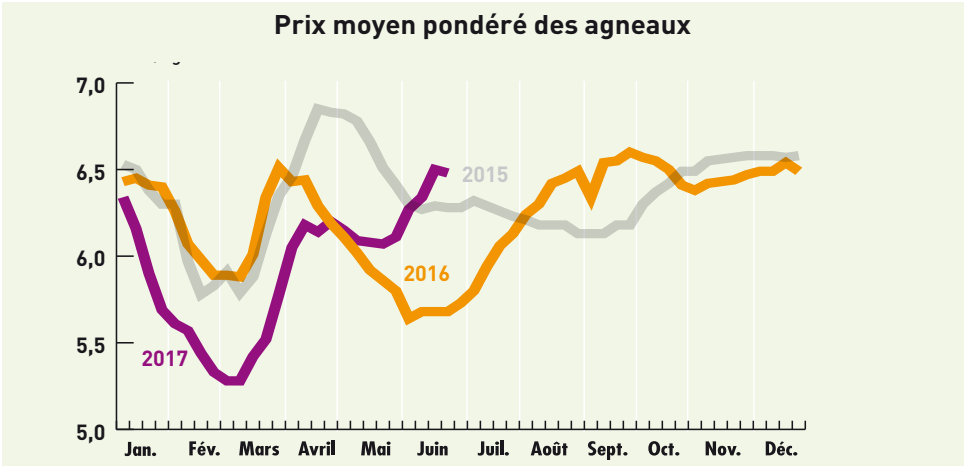
Cotations non communiquées

				O
Couvert			6,71 €	6,29 €
Couvert		6,83 €	6,67 €	6,25 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	5,75 €	-

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer du 03/07 au 09/07/17*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,48 €	**6,67 €**	**2,34 €**

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 10/07/2017 au 16/07/2017

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	6,90	6,92	6,86	6,30	-	-	-	-
	Var.		0,06	0,04	0,21				
	R	6,52	6,63	6,64	-	6,70	6,77	6,79	-
	Var.	0,02	0,03	0,05		0,02	0,05	0,08	
	O	6,14	6,21	-	-	6,39	6,34	-	-
	Var.	-0,01	0,01			0,07	0,05		
3 (couverts)	U	-	7,08	6,84	6,60	-	6,85	6,71	6,19
	Var.		0,31	0,08	0,61		0,02	0,05	0,21
	R	6,50	6,63	6,58	5,92	6,74	6,68	6,49	6,07
	Var.	0,03	0,08	0,07	-0,02	0,03	0,01	=	0,06
	O	6,31	6,53	6,56	-	6,38	6,34	6,27	-
	Var.	-0,09	0,09	0,17		0,09	0,09	0,04	
4 (gras)	U	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	R	-	-	-	-		5,75	5,53	-
	Var.						=	0,06	
	O	-	-	-	-		5,95	-	-
	Var.								

Zone nord : Agneaux : Marché soutenu. Brebis : Demande à l'export un peu plus dynamique sans réel impact sur les cours. **Zone sud :** Application du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : «Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés «Éleveur & Engagé». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 17 juillet) :
«La pression à la baisse se confirme, à l'exception des racesrustiques en raison des faibles volumes»

Porcins

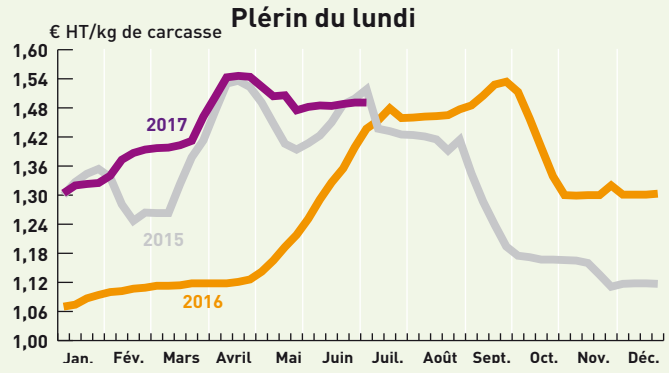
Porcs charcutiers cadran de Plérin (6 963 porcs présentés) — *Cotations du lundi 10 juillet 2017*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,491 €**

Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 30/06/17 au 06/07/17*

1,68 € /carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotation nationale FranceAgriMer du 03/07/17 au 09/07/2017*

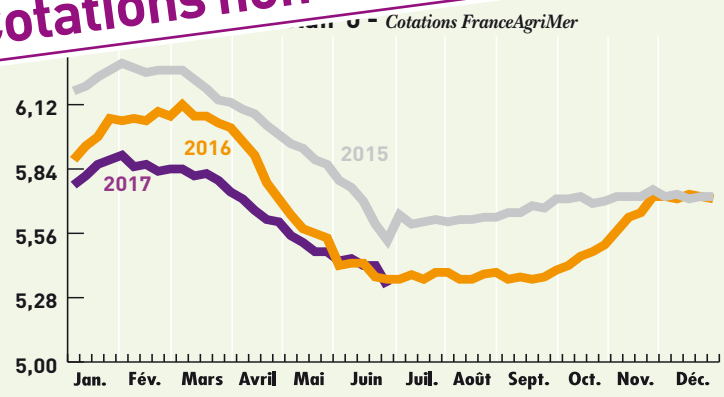
Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	7,94 €	-	-
U	-	6,94 €	5,35 €	-
O	-	5,33 €	4,20 €	3,17 €

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 26/06/17 au 30/06/17*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engrais.10j-4 sem (supérieure élevage)*	87	570 - 640 €	400 - 440 €	230 - 320 €	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		220 - 310 €	160 - 200 €	145 - 175 €	100 - 200 €
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		330 - 440 €	260 - 320 €	235 - 270 €	210 - 280 €
St-Etienne *(veau conformation superieure)*		490 - 570 €	340 - 400 €		310 - 370 €
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*					70 - 105 €

Cotations non communiquées

Cotations FranceAgriMer



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *09/07/17*

Cotations non communiquées

	Poulain	Export kg vif
Extra	-	-
Bons	2,50 €	2,50 €

Céréales

Marché du 06 juillet 2017

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2017				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte d'Or	meunier	6 de juil.	175	N	C
Aube	meunier	juil.-déc.	172	N	C
	fourrager	juil.-déc.	162	N	C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	fourrager 62/63 kg/hl	août-déc.	146	N	C
Sud Côte d'Or	62/63 kg/hl	6 de juil.	145	N	C
Nord Côte d'Or	62/63 kg/hl	6 de juil.	145	N	C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2016**				
Côte d'Or/Haute Saône		3 de juil.	150	T	C
Yonne		3 de juil.	148	T	C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'or/Haute Saône	50 kg/hl	6 de juil.	150	T	C
Aube/Yonne	50 kg/hl	août-déc.	159	N	C
MAÏS	**RÉCOLTE 2016**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube		juil-sept.	171 à 172	N	C
POIS	**RÉCOLTE 2017**				
Côte d'Or	Fourrager	août-déc.	210	N	C
Yonne	Fourrager	août-déc.	205	N	C
Aube	Fourrager	août-déc.	210	N	C
Luzerne déshydratée	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	18% 1ère main	4 de juil.	174	T	
	18% 1ère main	10 de juil.	176	T	
Pulpes de betteraves	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	6 mm 1ère main	6 d'oct.	163	T	
	6 mm 1ère main	12 d'oct.	163	T	

Matériel

Tracteur

01 - Cessation vds RB 5920 faucheuse charrue trisocs pulve CT ok cornadis vibro semoir maïs engrais pirou.
✆ 0479810419

Travail sol

01 - Vds PSEM combine ou tasse avant PB rouleaux 2 rang de dent BT prise de force.
✆ 0474243046

38 - Vends cover crop 28 disques herse rel hydro 5m40 Rau porte outil 3 m l scie à cadran sous le tout TBE prix à débattre
✆ 04 74 83 86 69 après 21h30

39 - vds presse MD MF 124 B et déchaumeur 13 DS L 3 mètre état neuf
✆ 03 84 85 97 55 hr

Récolte

18 - Vends trépigneuse-batteuse à un cheval, fixée sur benne Amplirol, facilitant le transport, essai possible.
✆ 06 08 54 35 29.

76 - Recherche une moissonneuse-batteuse New Holland 80.70 ou 80.60.
✆ 06 21 49 50 89.

Arbo-viti

18 - Recherche bac à vendange, 40 hl, fibre de verre, sur remorque.
✆ 02 48 64 35 17.

Forestier

01 - Vds acacia coupe 2m pour faire piquets 50 euros le stère 15 km mâcon 71
✆ 06.82.07.33.68.

Agri. divers

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, tracteurs Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Renault, Fend. (réf. 270A)
✆ 06 29 81 80 05

21 - Vds cause retraite Benne Gilibert, 11T. Rouleau ondulé 6m30. Semoir Kuhn 3m. (réf 280A)
✆ 06 67 09 42 08 - 06 08 67 90 76

21 - Vd Andaineur Krone 461.13, 4M60, tandem, couronne refaite en 2016, 3400 €. Beau Senic essence, joint de culasse à refaire, 680€ (réf 28VB1)
✆ 03 80 84 36 79

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 22- 36- 40- 44 dis, bennes 10- 12- 15 T, chisel et canadien 3 m, charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4 m, www.desmier-agri.com
✆ 04 66 24 26 11

38 - Vds Peugeot Partner pour pièces, mat. de chariot élévateur hauteur levée 6 m.
✆ 06 41 55 24 33

39 - Vds télescopique JCB 526156 agri plus 4800 h année 2010 éta exceptionnel
✆ 06 26 20 05 40

42 - Vds cse cess Vibro comb. 3 d 3 rgs larg. 3 m rouleau + semoir Nodet 21 r trac. auto. att. hydro. arr. + tract. JD 2850 + Cover Crop Quivogne sem. port.CCM22 + charr. Huard 3 socs rev.
✆ 06 19 26 46 22

42 - Vds salle de traite 1x10 décrochage automatique, compteur lait, identification, b état, tank à lait 3000 l groupe neuf, dac 2 postes de distribution et 40 colliers
✆ 06 12 51 35 15

58 - Vds cse cess. Round Baller Feraboli extrême 265 LT, T.B.E, moitié prix d'achat - Petite remorque, 2 roues, ess. 4 T. Tracteur 781 Renaud 2RM, 9210 h, 5000 € (réf 29VB1)
✆ 03 86 30 15 63

63 - AV cse cess. Deutz Agrotron 5100 1300H AN2014 av chargeur + Hurlim Same 105CV 7800H.
✆ 06 48 61 24 16

Véhicule

Utilitaire

01 - Vds C15 Citroën Bon état de 1989 - 126200 kms réels, factures entretien 1800e CT ok.
✆ 06 45 87 61 69

58 - Vd Berlingo club entreprise, Pak.2.0 HDI 2006, 171 000 kms, TBE, climatisé, 3200 € (réf. 2702)
✆ 06 22 29 19 22

69 - Loue Kangoo frigorifique pour vos livraisons, marchés... 89 euros TTC / jour du lundi au vendredi. Garage Renault, Fleurie.
✆ 04 74 69 80 72

Tourisme

26 - Vends peugeot 406 2.0 HDI 5 portes 110 cv clim automatique ABS Airbag direct assistee 165 200 kms controle teh ok 3000 euros batterie neuve 2e main jamais accident
✆ 04 75 98 27 94 ou 06 07 68 05 52

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds foin BR 2017 55T env à prendre au champs. Prix à discuter.
✆ 06 75 35 58 83

01 - Vds foin 2016 150 rouleaux 120x130. Prix 30 euros tonne.
✆ 06 16 34 95 84

42 - Prod. vds très belle paille diam 130, grain blé, orge, maïs ensil., épis diam. 120, livré
✆ 06 66 93 88 00
St Galmier

42 - Vds céréales bio à la moisson certifiées bureau veritas
✆ 06 30 50 11 99

69 - Vends paille derrière moiss. batt., blé, 2 ha. triticale.
✆ 04 74 26 57 47

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ 06 86 08 38 02 ou 03 84 32 30 91

Fourrage

39 - vds paille blé orge colza foin 2017 de qualité liv camion remorque
✆ 06 73 92 81 55

42 - Vds paille 2016 + paille 2017 blé ou orge + beaux maïs pour ensilage.
✆ 06 47 61 45 50

69 - Vend très belle paille 2017 en haute ou moyenne densité - Bottes carrées - livraison par 10 ou 25 tonnes.
✆ 04 74 00 30 70 ou rép.

Propriété

69 - Vd 80 ares de vignes en Chenas, avec récolte + 30 ares d'accacias, prix intéressant.(réf 28VB2)
✆ 06 10 43 35 81

Foncier

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Divers

01 - Vds tombereau + char monté sur pneu. Prix à débattre.
✆ 06 76 24 69 30

39 - Vds betteraves fourragères récolte 2017 prix 32 euros la tonne liv possible
✆ 06 07 37 85 07

42 - Cherche ETA ou autre ayant aplatisseur à céréales à trémie - faire offre
✆ 06 38 48 42 77

42 - Vds cse décès vaches 46 au lait ttes ages + vaches prêtes fin juillet aout + blé à la récolte
✆ 06 32 59 30 15 ou 06 30 13 34 19

69 - La Chambre d'agriculture du Rhône vend sa dernière case de 16 m2 sur le Carreau des Producteurs de Lyon Corbas (à proximité du marché de gros). Si vous êtes intéressés par une surface vous permettant de vendre vos productions de fruits et/ou légumes, merci de contacter Martine Richard :
✆ 04 78 19 61 10

Location

Autre

12 - Découvrez l'aubrac, l'aveyron. Paysages, couteaux, vaches, aligot. Location maison équipée, semaine, (réf 290A)
✆ 06 84 36 63 99

Offre

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Recherche
VENDANGEURS
(EUSES)
VOUS ÊTES VITICULTEURS ET VOUS RECHERCHEZ DES VENDANGEURS (EUSES) POUR VOTRE CAMPAGNE ?
BÉNÉFICIEZ D'UNE OFFRE
«SPÉCIAL VENDANGES»
POUR VOTRE RECRUTEMENT
• une zone de diffusion élargie à 13 départements
(21/58/89 - 71 - 69 - 39 - 01 - 42 - 38 - 07 - 26 - 73/74)
dans la presse agricole départementale.
renseignements
Terres de Bourgogne
Tel. 03 80 78 90 40
Email: pa@terres-de-bourgogne.net

Emploi

Concessionnaire
MASSEY FERGUSON
Recrute
COMMERCIAL (H/F)
Forte expérience vente machines agricoles
autonome et motivé (e)
Envoyer CV + lettre motivation à
alain.sarllucas@orange.fr - Tel 03.86.75.20.98

01 - Ets et Service d'Aide par le Travail, 01 Saint Paul de Varax recrute Moniteur/monitrice en agriculture élevage à partir du 1er septembre 2017. CDD de 12 mois à mi-temps (17,50 h hebdo) pouvant évoluer en CDI à temps plein. Salaire de 950 à 1000 euros bruts mensuels. La pers. aura la capacité à former et à encadrer un public handicapé psychique. Connaissances en élevage bovins, porcins, ovins et volailles. Faire parvenir lettre de motivation et CV ORSAC ESAT DIENET - M. Philippe FELIX - Route de St Nizier le Désert 01240 Saint Paul de Varax

38 - Exploitation nucicole cherche agent tractoriste pour le mois d'octobre, expérience souhaitable.
✆ 06 72 12 63 62

39 - 2 Exploi élevage VL recherchent vacher BTSPA souhaité ou expérience traite robotisée, voiture et logement possible
✆ 06 88 97 26 77

69 - Exploitation viticole Beaujolais cherche tractoriste.
✆ 04 78 47 93 45 ou contact@terresdorees.fr

Service

18 - Cherche prestataire pour démolition importants bâtiments anciens, pierres, tuiles, bois, les lieux devront rester nivelés, unis et propres, prix à débattre.
✆ 02 48 76 82 09.

26 - Greffeur cherche greffage à la pièce
✆ 04 75 56 29 20

ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services

BÉTONS OU CAILLEBOTIS GLISSANTS ?
. RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
. RAINURAGE CAILLEBOTIS
. RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.
Vermot
www.vermot-rainurage.com
N°Vert 0 800 77 01 85
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Mesurez instantanément l'humidité et la T° de vos ballots de paille et de foin
3 ANS GARANTIE
pailletest
GODE
03 23 66 20 05
www.gode.fr

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France
tounet

Remorques Lambert
ALLIANCE
Remorque Lambert
CU 18 T
Tandem 130 - Côtés H 1150
+ Rehausses H 550
16 990 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
www.lambert-sa.com
02 43 00 75 31

POUR TOUTE RÉSERVATION
CONTACTEZ
VOTRE SERVICE COMMERCIAL
RÉUSSIR HABITUEL

Elan
✆ 01 49 84 94 28
LAMPE PROJECTEUR HALOGÈNE
LUMIÈRE, INTENSITÉ, AUTONOMIE
A batterie plomb/acide (6 V) et chargeur incorporé :
Dotée d'une ampoule Krypton (1A), cette lampe extrêmement puissante à faisceau réglable, contacteur deux positions (2 intensités) dispose d'une autonomie de 3 h 30 (7 heures avec ampoule standard 0,5 A). Robuste, étanche, sans entretien, livrée avec cordon de charge et bandoulière (poids 0,800 g).
53 € TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 219501
ROUE DE MÉTRAGE
Légère, pratique et facilement transportable
La roue de mesure vous permet en toutes circonstances et quelle que soit la nature du terrain, de mesurer toutes parcelles ou distances grâce à son compteur métrique, précis, avec remise à zéro à poussoir. Indispensable pour l'agriculteur et l'entrepreneur, elle permet de mesurer et contrôler aisément parcelles, bornages, chantiers.
Bandeau en ABS - polyvinyl
111 € TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 239417
BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage
CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
Elan ✆ 01 49 84 94 28

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
219501		53,00	,
239417		111,00	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
.....
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
EAG27 - Photos non contractuelles

69 - ETA Rivoire sème toutes cultures : couvert, prairie, céréales, mélanges. Semis direct ou travail du sol. Semoir 3 trémies, 3 profondeurs.
✆ 06 61 52 27 99

89 - Constructeur puits et forages, rech d'eau sur 89-21-58-71, Serge Poinsot (2703)
✆ 03 86 55 98 85 ou 06 86 01 50 99

Demande

Emploi

71 - Urgent recherche travail matin de 8 h à 11 h. Tous secteurs d'activités (sauf restauration) : aide à domicile, aide cuisinière, vendanges, usine conditionnement produits, secteur Crêches/S-Belleville.
✆ 04 74 04 48 61

Mariage

Rencontre

87 - Agriculteur 30 ans recherche j f 25-35 ans, pour rencontre sentimentale amoureuse
✆ 07 71 88 10 99

Animaux

Bovin

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vends 1 taureau adulte 5 ans,fils de Devred, - veaux 16 mois reproducteurs, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires. (réf. 0307)
✆ 06 21 88 22 77

SICAFOME 58290 Moulins Engilbert
CAUSE CESSATION
VENTE DE CHEPTEL
JEUDI 3 AOÛT
Expo. 9h00 - Vente 10h00
90 vaches pleines
25 génisses de 1 an
Toutes garanties sanitaires (IBRA, vaccinées BVD, vaccinées FCO...)
Renseignements SICAFOME
03 86 84 28 75
Vidéo disponible sur youtube

FOIRE CONCOURS
aux génisses et bœufs culards maigres
VENTE au cadran dès 8h30
VENDREDI 28 JUILLET
A Moulins-Engilbert (58)
Renseignement
03 86 84 28 75

38 - Vends génbisses Limousines prêtes vêlage août à septembre très calme.
✆ 04 74 84 52 12

38 - Prend en pension vaches et génisses cause arrêt lait étable entrave 10 km la Tour du Pin.
✆ 06 33 98 33 36

42 - vDS jeunes taureaux repro Limousin HBL de 16 à 20 mois dociles
✆ 06 76 62 62 92

63 - AV cse cess. vaches et génisses PH CL 8000l vêlage à partir d'août.
✆ 06 48 61 24 16

63 - AV gén. Aubrac de 10 à 12 mois IND IBR à partir de 850Euros + 1 taureau Aubrac de 7 ans type élevage 2500Euros
✆ 04 73 96 28 79 / 06 77 61 85 44

69 - Achète laitonnes charolaise vaccinées FCO pour engraissement. Règlement assuré.
✆ 06 80 44 67 41

71 - Vds Taureaux HBC viande et gabarit à l'herbe sans complémentation, GAEC Goulliard (réf 280B)
✆ 06 74 09 49 89

Caprin

26 - vends chevrette race rove pour reproduction
✆ 06 20 56 56 34 hr

Equin

18 - VENDS chevaux sport non dressés, dociles, cause cessation (réf - 29VB2)
✆ 06 10 65 06 92

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Chien

24 - AV 5 chiots porcelaine, 3 mois, vaccinés, pucés, lof, parents voie unique sanglier, tatouage de la mère n°2HAE569, n° siret 82098225400014.
✆ 06 73 90 14 55

39 - vds chiots bergers des Pyrénées ou Labrits nés le 01/05/2017 mâles et femelles - non LOF. Le père noir, la mère fauve charbonnée. Les chiots (7) sont charbonnés avec des variantes plus ou moins noires. Peuvent convenir pour travail sur troupeau, garde, très bonne compagnie et/ou agility. Les parents sont bons gardiens et très affecteux. Aboient peu et ne fuient pas. Chiots élevés à la campagne en présence d'autres animaux. Visite possible et reng par mail (baudot.bvs@orange.fr) ou tél . N) siret 403753932
✆ 06 44 14 06 16

58 - VENDS chiots Jagd Terrier 2 mois, n° SIREN : 42352405666, n° mère : 250269810308429, non Lof, parents bons chasseurs (réf. 290B)
✆ 06 12 37 42 98

Viticulture

42 - Cherche vendangeurs porteurs Beaujolais fin août début septembre, avec expérience, nourri logé sur place, 15 jours. thierry.canard@wanadoo.fr
✆ 06 08 00 34 33

69 - Entreprise familiale cherche vendangeurs(euses) en beaujolais pour début septembre, nourri logé. Pour 5/6 jours.
✆ 06 13 52 27 12

69 - Cherche vendangeurs(euses) nourris logés début septembre 7 jours environ.
✆ 04 74 04 15 38

69 - Cherche vendangeurs porteurs en beaujolais à partir du 28/08 nourris logés - 10 jours.
✆ 06 09 20 59 45

71 - Recherche vendangeurs motivés pour 10 jours à partir du 25/08, non nourris, non logés à Lugny.
✆ 03 85 20 15 93

71 - Cherche vendangeurs pour fin août début septembre.
✆ 03 85 35 81 18

offre d'emploi
VENDANGES

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre chaine
Retrouvez nos reportages vidéos démonstrations sur notre chaine

Les offres d'emploi de l'APECITA

AR005888 - NIEVRE
CHEF DE POLE GRANDES CULTURES H/F
OPA. • * Missions de management :- Mettre en oeuvre les orientations stratégiques de l'OPA portées par les élus. - Organiser et contrôler la réalisation des objectifs techniques, administratifs et budgétaires du Pôle. - Animer, coordonner et diriger une équipe de 5 collaborateurs. - Être en veille sur l'innovation et force de proposition auprès des élus, de la direction et des équipes. * Missions de conseil en Grandes Cultures : - Animer des groupes de développement et accompagner des agriculteurs dans leurs projets. - Participer à des actions collectives : diffusion de références, formations, projets innovants,... - Travailler en collaboration avec les équipes régionales. • Ingénieur agri, agro ou équivalent, ou expérience équivalente. Bonnes connaissances en productions végétales.Capacité de management, d'animation, dynamisme, aptitude au travail d'équipe. 1ère expérience professionnelle (technique et/ou en management) fortement souhaitée. Permis B • CDI. Rémunération selon grille. Voiture de service fournie. Déplacements département et région. Poste à pourvoir dès que possible.

AR006528 - BAS-RHIN
CONSEILLER AGRONOMIQUE PRECONISATEUR (TECHNICO-COMMERCIAL) H/F
Vous recherchez une entreprise familiale à taille humaine (environ 100 salariés) et innovante, rejoignez la société ARMBRUSTER. Avec 93 millions de CA, notre société de négoce implantée sur l'Alsace, assure la partie collecte/séchage/stockage de céréales • Rattaché(e) au responsable de région et au directeur des opérations, vous serez l'interlocuteur privilégié de nos clients agriculteurs. Vos principales missions seront : - Prospecter de nouveaux clients, - Pérenniser et développer le portefeuille de clients, - Leur conseiller et vendre les engrais, semences, produits phytopharmaceutiques, - Leur proposer nos services, - Les conseiller, les suivre et acheter leur récolte • Issu(e) d'une formation dans l'agriculture de niveau Bac +2 à Bac +5, vous bénéficiez idéalement d'une formation commerciale supplémentaire ou avez la fibre commerciale. Une première expérience dans le domaine du commerce et/ou de l'agriculture serait un plus. Vous maîtrisez parfaitement l'outil informatique (surtout Excel) et disposez d'une bonne connaissance du milieu agricole, des semences, engrais et produits phytopharmaceutiques. La maîtrise de l'allemand et/ou du dialecte alsacien est souhaitée. Autonome, organisé et rigoureux, vous êtes apte au travail d'équipe, vous avez le sens du commerce et de la négociation. • Le poste, basé dans le Bas-Rhin (secteur sud de Strasbourg), est à pourvoir rapidement, en CDI temps plein, dans le cadre d'un remplacement congé maternité + développement d'un nouveau secteur. Rémunération selon CCN et profil + prime sur objectifs.

AR006667 - ALSACE
TECHNICIEN EN VITICULTURE H/F
Institut technique. • Participation aux projets en viticulture, en particulier projet Interreg Inva protect sur flavescence dorée et cicadelles. Mise en place, suivi et traitement piégeage cicadelles. Saisie, prép., mise en forme et traitement données. • Connaissances viticulture et maladies et ravageurs du vignoble. Connaiss. entomologie (cicadelles) et statistiques. Maîtrise SIG. • CDD jusque 01/09/17 (voir prolongation jusque 15/09).

AR006460 - A DEFINIR SUR L'UN DES SITES DE L'ENTREPRISE
CHARGE D'EXPERIMENTATION H/F
Pour une société leader en prestation de services dans le domaine de l'expérimentation agronomique, vous aurez en charge la mise en place et le suivi d'essais aux champs(Essais BPE, BPL, Variétaux). • Avec l'aide du coordinateur régional d'expérimentation vous mènerez vos essais de A à Z, après une période de formation : vous ferez la recherche de sites, les piquetages, les semis, les préparations de produits phytosanitaires, les applications, les prélèvements, les notations, les observations, les récoltes, les analyses des résultats et les rapports de fin d'essais. Notamment, vous devrez : - Assurer la mise en place d'un programme d'essai sur diverses cultures (Arbo, grandes cultures, cultures légumières, vignes). - Planifier et mettre à jour la liste des tâches dans un logiciel spécifique. - Respecter les protocoles d'essai. - Respecter les procédures internes SynTech Research. - Assurer la confidentialité des essais et des données d'essais. - Rédiger les commentaires d'essai sous ARM ou Excel. - Gérer la documentation administrative. - Développer l'activité en proposant de nouvelles thématiques. Vous participerez à la gestion et au développement de l'unité technique à laquelle vous serez rattaché sous la responsabilité du coordinateur régional. • Expérience souhaitée en expérimentation agronomique. Niveau Bac+2 minimum exigé en Agriculture/Agronomie/Génie biologique/Techniques du végétal/Protection des cultures. Poste nécessitant une très bonne capacité d'organisation, de la rigueur, de l'autonomie et un sens développé de l'initiative. Maîtrise du logiciel ARM : Condition souhaitée. Anglais : Bon niveau exigé. Connaissances toutes cultures fortement appréciées. Poste à responsabilités, mêlant terrain et bureau. • CDI à pourvoir dès que possible. Lieu de travail : Saint Aubin Sur Gaillon (27), Nîmes (30), La Chapelle de Guinchay (71), Effiat (63), Isle Jourdain (32), Rouziers de Touraine (37). Merci de préciser pour quel site vous souhaitez postuler. Salaire entre 1750 € et 2200 €/mois brut selon expérience x12 + chèque repas + mutuelle + primes exceptionnelles basées sur la performance individuelle + accord d'intéressement. Déplacements départementaux/régionaux réguliers. Occasionnels France.

AR006491 - NIEVRE
DIRECTEUR ADJOINT H/F
Organisme professionnel à vocation sanitaire, 6 salariés (4 administratifs, 1 Directeur, 1 technicien). Dans le cadre du départ en retraite du Directeur, le technicien, référent technique régional à 50%, prend le mission de Direction sur les 50% lui resta • Missions de Direction (50%) : 1-En collaboration avec le Directeur, applique les décisions prises par le Conseil d'Administration, les met en place, définit les objectifs, planifie. 2-En autonomie : Gère les aspects administratifs et financiers. -Promeut le plan d'action mis en place, fait adhérer le personnel. -Manage et encadre le personnel. Missions techniques (50%) : -Mise en place accréditations/cahiers des charges (ISO, IBR...). -Etat sanitaire des troupeaux, relations avec les agriculteurs, OPA, partenaires... • Bac+2/+5 agricole/Productions Animales. Compétences techniques et/ou expérience en élevage. Connaissances sanitaires, accréditation ISO. Expérience management apprécié. A l'écoute, diplomate, bon relationnel, réactivité, fermeté. • CDI. Statut cadre.

Pour obtenir les coordonnées des entreprises, contactez la délégation la plus proche :
Bureau de Colmar Tél. 03.89.22.24.87 •Bureau de Dijon Tél. 03.80.70.27.37
N'hésitez pas à consulter l'ensemble de nos offres d'emploi sur le site :
www.apecita.com dans la rubrique Emploi

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOINGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |__|__|__|__| |__|__|__|__| |__|__|__|__| |__|__|__|__|
expire fin |__|__|/|__|__| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable
A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 22 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2017 à 1,81 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

SUCCESSION

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme GRIMOUILLE Raymonde décédée le 03/03/2016 à Is sur Tille (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0218010547/DS.

AL212919305

Par décision du TGI de Dijon en date du 29/06/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. VERET Sébastien décédé le 13/08/2015 à Beaune (21). Réf. 0218018961/FH. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL212919569

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. RANDOULET Raymond décédé le 29/09/2016 à DIJON (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218016801/FH.

AL212919566

Par décision du TGI de Dijon en date du 29/06/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de Mme PERSICO Maria décédée le 13/09/2016 à Beaune (21). Réf. 0218018960/FH. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL212919568

NOMINATION

GV BYMYCAR CHATILLON SUR SEINE

SAS au capital de 79 995 €
Siège social à Chatillon-sur-seine (21400)
ZI Route de Troyes
327.961.876 RCS Dijon

DAU du 13.06.2017 : Non renouvellement des Commissaires aux comptes, titulaire, KPMG AUDIT RHONE ALPES AUVERGNE et suppléant, KPMG AUDIT SUD EST, dont les mandats arrivent à expiration.

Nomination en remplacement, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire de KPMG SA, domiciliée à Meylan (38240), 9 avenue du Granier, immatriculée 775.726.417 RCS Grenoble.

AL212919577

TRANSFERT DE SIÈGE

ADS SECURITE PRIVEE

SARL au Capital social :(8000 €)
Siège social :Centre d'affaire de la Noue,
8 Chemin de la Noue 21600 Longvic
RCS : 810402040

Transfert de siège social

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire* en date du (03/07/2017), il a été décidé de transférer le siège social à compter du (12/07/2017) et de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

Ancienne mention :

Centre d'affaire de la Noue, 8 Chemin de la Noue 21600 Longvic

Nouvelle mention :

Autrement 10, 10 Avenue de la Fontcouverte 84000 Avignon

La modification sera portée au RCS de Dijon.

Pour avis.

AL212919575

ADDITIF

CUMA DES PRIMEVERES

Société en liquidation
Siège social : Mairie
21430 Liernais
N° d'agrément : 21/84/465
RCS Dijon : 329 301 840

L'Assemblée Générale Ordinaire de clôture de liquidation s'est réunie le 06/06/2017, sur convocation des liquidateurs.

Cette assemblée a approuvé les opérations de liquidation et le compte définitif de liquidation, donné quitus de l'exécution de leur mandat aux liquidateurs et constaté la clôture de la liquidation.

Les Liquidateurs.

AL212919579

S.A.S. ACB

Société par Actions Simplifiée
au capital de 40 000 Euros
Siège social : RD 17 J
21230 Saint-Prix-Les-Arnay
533 490 116 R.C.S. Dijon

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures du 17/07/2017

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

SEMAREY: Pré

44 ha 82 a 91 ca - Champ lourdeau et moumillo: B-55-56-57 - Colordotte: B-2-3-181[1] - Pre aux pretres: B-58(B)-58(C)-58(D)-58(AJ)-58(AK)-58(AL)-59

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 07/08/2017** à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL212919590

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

PURGE DU DROIT de PREFERENCE EN FORET (selon l'article L.331-19 du Code Rural)

La SAFER Bourgogne Franche Comté se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession ou substitution tout ou partie des biens désignés ci-après, qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir.

En vertu de l'article L.331-19, s'agissant d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêts et d'une superficie totale inférieure à 4 hectares, les propriétaires d'une parcelle boisée contiguë, tels qu'ils sont désignés sur les documents cadastraux, bénéficient d'un droit de préférence sur la ou les parcelles que la SAFER Bourgogne Franche-Comté met en vente pour le compte de Monsieur Gérard PHILLOT :

CHEVANNES : 2 ha 54 a 01 ca - Les arnalais: WC-1-4-8

Les conditions de la vente sont les suivantes :

Prix :2 770, 00 € TTC (frais Safer inclus), paiement au comptant.

Frais notariés : selon barème en vigueur,

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 19/10/2017** à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél. : 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL212919591

Aux termes d'une délibération en date du 1er Juillet 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a nommé :

- Mr Michel PARC, demeurant à Beaune (21200) 2 rue des Lilas en qualité de nouveau Président, pour une durée illimitée à compter du 1er Juillet 2017, en remplacement de Mr Joseph Emile NICOT, Président démissionnaire,

- la S.A.S. EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT située 37, rue Elsa Triolet - Parc Valmy - 21000 Dijon en qualité de Commissaire aux Comptes de la Société, pour une période de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2023.

AL212919586

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SELAS «Didier NOURISSAT, Hugues MISSEREY, Ivan STRIFFLING, Maël VIARD et Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER» Notaires associés
23 rue Buffon - 21000 Dijon

AVIS DE CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Hugues MISSEREY, Notaire à Dijon, le 07/07/2017,

M.François Alain DODEUR, consultant, né à Dijon(21) le 28/05/1955, et Mme Alice Lucie EVEN, assistante de gestion, son épse, née au Creusot (71) le 02/09/1973, dmt à Quetogny (21800) 4 rue de Quétignerot, mariés sans contrat à Quetigny (21800) le 20/04/2002.

Ont adopté le régime de la séparation de biens pure et simple.

Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par LRAR ou par exploit d'huissier, auprès de Me Hugues MISSEREY, notaire à Dijon.

Pour avis et mention.

Me Hugues MISSEREY, notaire.

AL212919570

MODIFICATION DE STATUTS

SA ROGER MARTIN

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 4.000.000 euros
Siège social : 4, avenue Jean Bertin
Parc technologique
21000 Dijon
016 450 157 RCS Dijon

Par un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2017 : la société KPMG SA, 2 Avenue Gambetta, Tour Eqho, 92066 Paris La Défense, immatriculée sous le numéro 775 726 417 RCS Nanterre, a accédé aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire en remplacement la société KMPG AUDIT RHONE-ALPES AUVERGNE 51, rue de St Cyr – 69 338 Lyon Cedex 9 dont le mandat est arrivé à expiration.

Le mandat du commissaire aux comptes suppléant la société KMPG AUDIT SUD-EST est arrivé à expiration et il a été décidé de ne pas le renouveler ni de le remplacer. Mention au RCS de Dijon.

AL212919390

THIERRY ET PASCALE MATROT

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée
au capital de 500 000 euros
Siège social : 12 rue de Martray
21190 Meursault
429 460 066 RCS Dijon

Avis de transformation

Aux termes d'une délibération en date du 10 juillet 2017 l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège et sa durée demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 500 000 euros.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Madame Pascale MATROT, gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

Président de la Société :

Madame Pascale MATROT demeurant 12 Hameau de Blagny – 21190 Puligny Montrachet

Directeurs Généraux :

- Madame Adèle MATROT demeurant 16 rue des forges – 21190 Meursault,

- Madame Elsa MATROT demeurant 15 bis rue de la Velle - 21190 Meursault.

Commissaire aux comptes nommé : KPMG S.A. située 2, avenue Gambetta - Tour Eqho - 92066 Paris La Défense.

Pour avis le Président.

AL212919565

S.A.R.L. BAPTISTE GUYOT

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 Euros
Siège social : 48, rue du faubourg Saint Martin
21200 Beaune
821 263 225 R.C.S. Dijon

L'Assemblée Générale du 16 juin 2017 a décidé :

- d'étendre l'objet social à l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime, l'acquisition, la prise à bail, l'exploitation, de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés locataires ou selon toutes autres modalités, la vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation,

- d'augmenter le capital social d'une somme de 97 080 Euros, pour le porter de 5 000 Euros à 102 080 Euros, par apport en nature.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

AL212919582

VENTE

Stéphane GOUX et Aurélie VION-LAGNEAU Notaires associés à Langres (52200)

VENTE

En application des articles L 331-19 et suivants du Code forestier, avis est donné de la vente des biens suivants :

Sur la commune de Chaux (21700) les glandes, nature taillis, Section D 500 ; D 509 ; D 513 ; D 518 ; D 529 ; D 535 ; D 555. Prix : 6.000,00 euros + frais d'acte payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique de vente. Cette vente aura lieu aux charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière.

Les propriétaires d'une parcelle boisée contiguë aux biens ci-dessus désignés, disposent d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie soit à compter du 10 juillet 2017 pour faire connaître à Maître GOUX, notaire associé à Langres, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre récépissé, qu'ils exercent leur droit de préférence, aux prix et conditions contenues dans ledit affichage.

Pour avis,

Maître Stéphane GOUX.

AL212919581

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Cabinet Jacques Bret depuis 1947

62, rue de Bonnel 69003 Lyon

SELARL D'IMAGERIE MEDICALE DES DEUX PROVINCES - IM2P

Société d'Exercice Libéral à responsabilité limitée de Médecins
au capital de 488.817 euros
Siège social : 3 rue Louis Néel
21000 Dijon
RCS Dijon 442614 442

Avis de modification

Par décisions collectives en date du 20 juin 2017, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Bruno COLLOMBIER de ses fonctions de cogérant à compter du 1 Mars 2017.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon

Pour avis.

AL212919580

VENTE DE FONDS – GÉRANCE

Le contrat de location-gérance du fonds de commerce de restaurant à enseigne « McDonald's » situé 25,boulevard Gabriel 21000 Dijon, conclu à effet du 6/1/1997, entre la société McDonald's France (ayant son siège social sis 1 rue Gustave Eiffel 78280Guyancourt, immatriculée sous le n°722 003 936 RCS Versailles), et Monsieur Jean-Robert BURNIAUX, lequel a été transféré le même jour, par avenant à la société WILMA (ayant son siège social sis 24, rue de la Redoute 21850 Saint-Apollinaire, immatriculée sous le n° 403 566 805 RCS Dijon) a pris fin le 3/1/2017 au soir. Un nouveau contrat a été consenti à effet du 4/1/2017, entre la société McDonald's France, et Monsieur Jean-Robert BURNIAUX, lequel a été transféré le même jour par avenant à la société WILMA, pour une durée courant du 4/1/2017 au 3/1/2037.

Pour avis.

AL212919585

ESPACE COPIEUR

Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 40.400 EUROS
Siège social : 29 Rue Jean-François Champollion
ZAC Porte de Beaune
21200 Beaune
409.214.160 RCS Dijon

Par décision du 30.06.2017, l'associée unique a nommé en qualité de gérant, à compter du 01.07.2017 : M. Jean CHAPUIS demeurant 13 Rue de Petit Chauvort 71350 Verdun Sur Le Doubs, en remplacement de M. Jean-Luc CHAPUIS, démissionnaire.

RCS Dijon.

AL212919589

DISSOLUTION LIQUIDATION

BRT INDUSTRIE

SARL en liquidation
au capital de 15 000 €
5 Impasse du Rocher -
21160 Perrigny-Les-Dijon
533 548 004 RCS Dijon

PV d'AGE du 06/07/2017 : après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Philippe ROYER, liquidateur, l'assemblée a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter rétroactivement du 30/04/2017. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Dijon. Pour avis, le liquidateur

AL212919553

MIRVELLE

SARL au capital de 1 000 €
Siège : 1 rue du Bas des Iles,
21120 Villecomte
793 792 185 RCS Dijon

L'AGE du 15/05/2017 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 15/05/2017, nommé en qualité de liquidateur, Maurice BASTIANELLI, demeurant 1 rue du Bas des Iles 21120 Villecomte, et fixé le siège de liquidation au siège social.

AL212919560

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MENUISERIE JEAN RAVIER.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Sigle : M.J.R.

Siège Social : 2 Chemin de la Corvée – 21610 Fontaine Française.

Objet : en France et à l'étranger, directement ou indirectement la menuiserie générale, la fabrication et la pose neuf et rénovation, les agencements et tous travaux liés à l'activité de bâtiments

Durée : 99 ans.

Capital : 4.000 euros.

Gérance : Monsieur Jean-Baptiste RAVIER demeurant : 14 Rue du 4 septembre 21000 Dijon.

Immatriculation : au RCS de Dijon.

AL212919558

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 07/07/2017, il a été constitué une SCI dénommée SCI GIRES.

Capital : 500 €.

Siège social : 14 Rue Eole- 21110 Genlis.

Objet : Acquisition, administration et gestion de tous immeubles et biens immobiliers. **Gérance** : Mme Vanessa GIRES, 14 Rue Eole- 21110 Genlis

Cession de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec l'agrément d'un ou plusieurs associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon.

AL212919561

FRIPES SOLIDAIRE

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 11 juillet 2017 à Talant, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : FRIPES SOLI DAIRE

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Siège social : 8, Rue Charles DULLIN, 21240 Talant

Objet social : La société a pour objet l'exercice des activités de ventes d'articles d'équipement du foyer, d'articles cadeaux, de livres, de vêtements, de chaussures et de puériculture. Et, plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher à l'objet social ou à tous objets connexes.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital social : 100,00 euros

Gérance : Madame QUIGNARD Marie-Claude, Simone, Suzanne, née le 16 mars 1970 à Dijon (21), demeurant à Talant (21), 3, Rue des Quétins

Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés de Dijon.

La gérance.

AL212919572

S.E.L.A.S «Didier NOURISSAT, Hugues MISSEREY, Ivan STRIFFLING, Maël VIARD et Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, aux termes d'un acte reçu par Me Hugues MISSEREY, notaire à Dijon, le 11/07/2017, de la société dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination : 3BAIRCRAFT

Forme : EURL

Siège social : 34 rue Jeanniot, 21000 Dijon

Objet : Location et vente d'avions, de simulateurs d'avions, d'accessoires et d'instruments aéronautiques, Consulting aéronautique, Formation au pilotage.

Durée : 99 ans

Capital : 2.000 euros

Gérance : M. Jean-Yves SARCIAUX, demeurant 34 rue Jeanniot, 21000 Dijon,

IMMATRICULATION au RCS de Dijon.

Pour avis et mention.

Me Hugues MISSEREY, Notaire.

AL212919574

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 Dijon

SARL BFPR

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 145 avenue Gustave EIFFEL
21000 Dijon

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Dijon du 17 juillet 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : SARL BFPR

Siège social : 145 avenue Gustave EIFFEL - 21000 Dijon

Objet social : Tous travaux de peinture intérieure et extérieure, de ravalement de façades, de carrelage et plus généralement tous travaux de revêtements des sols et murs.

Tous travaux de plâtrerie, plomberie, électricité,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2 000 euros

Gérance : Monsieur Benjamin FORASACCO demeurant 145 avenue Gustave EIFFEL 21000 Dijon

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis : La Gérance

AL212919593

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, aux termes d'un acte reçu par Me STRIFFLING, notaire à Dijon, le 13/07/2017, de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous:

Dénomination : SMLP

Siège : 11 rue Saint-Prudent – 21110 Izier

Durée : 99 ans

Objet : acquisition par voie d'achat ou d'apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration et location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également de parts sociales de société à prépondérance immobilière, leur mise à disposition gratuite et viagère au profit des associés fondateurs ou de leurs enfants ainsi qu'exceptionnellement la vente de ces biens et droits immobiliers ou de ces biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également ces parts sociales de société à prépondérance immobilière.

Capital social : 200,00 €

Par apports en numéraire pour un montant de 200,00 €

Gérants : M. Fabrice REY dt à Izier (21110), 11 rue Saint Prudent et M. Franck GARNIER-CARRONNIER dt à Remilly sur Tille (21560), 4 rue des Roses.

Il a été stipulé une clause d'agrément pour toutes cessions à titre onéreux autres qu'au profit d'un associé, entre conjoints ainsi qu'entre ascendants et descendants et toutes cessions à titre gratuit entre vifs ; l'agrément étant donné par l'assemblée des associés à la majorité absolue

La société sera immatriculée au RCS de Dijon

Pour avis et mention

Me STRIFFLING, Notaire.

AL212919594

NIÈVRE

NOMINATION

PARASOLERIE GUY DE JEAN

SA au capital social de 360.000Euros
Siège social : La Croix d'Arnay
58220 Donzy
SIREN 621 880 509
R.C.S. Nevers

Le 30 septembre 2015, l'AGO a nommé :

-commissaire aux comptes titulaire la SAS COGEP AUDIT domicilié 2658 route d'Orléans 18230 Saint Doulchard en remplacement de SAS COGEP, démissionnaire,

-commissaire aux comptes suppléant la SA GROUPE COGEP domicilié 2658 route d'Orléans 18230 Saint Doulchard en remplacement de Monsieur Philippe CHENE, démissionnaire.

Pour avis.

AL582919520

SOCIETE TISSIER

SA au capital social de 315315 Euros
Siège social : 20 rue du Commerce
58200 Cosne Cours Sur Loire
SIREN 317 927 135 R.C.S. NEVERS

Le 22 juin 2017, le conseil d'administration a nommé Directeur Général Délégué Mme Marie-Bernadette CUNIERE demeurant 63 T Emile Combes 58200 Cosne Cours Sur Loire en remplacement de Mme Danièle TISSIER, démissionnaire.

Pour avis.

AL582919527

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

SERCHIM HOLDING

**Société par actions simplifiée
au capital de 2.750.000 €
Siège : 6 Rue Colette 58640 Varennes Vauzelles
824511398 RCS de Nevers**

Le 21 Juin 2017, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Christophe BOGET de ses fonctions de Président et ont nommé en son remplacement la société ULTREÏA, SAS, sise 127, Bis Rue des Montapins – 58000 Nevers (824 371 082 RCS Nevers), anciennement Directeur Général, et ce à compter du 1er Juillet 2017.

AL582919570

SOCIETE D'APPLICATIONS DU MARQUAGE INDUSTRIEL

**Société par actions simplifiée
au capital de 50.000 €
Siège : 6, Rue Colette
58640 Varennes Vauzelles
452446586 RCS de Nevers**

Le 21 Juin 2017, l'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Guillaume COCQUET de ses fonctions de Président et a nommé en son remplacement la société SERCHIM HOLDING, SAS, sise 6, Rue Colette – 58640 Varennes Vauzelles (824 511 398 RCS Nevers), et ce à compter du 1er Juillet 2017

AL582919571

STE D'ETUDES ET DE REALISATIONS TECHNIQUES INDUSTRIELLES ET PUBLICITAIRES

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 308.000 €
Siège : 6 Rue Colete
58640 Varennes Vauzelles
306809716 RCS de Nevers**

Le 21 Juin 2017, l'associée unique a pris acte de la démission de Monsieur Guillaume COCQUET de ses fonctions de Président et a nommé en son remplacement la société SERCHIM HOLDING, SAS, sise 6 Rue Colette – 58640 Varennes Vauzelles (824 511 398 RCS Nevers), et ce à compter du 1er Juillet 2017

AL582919573

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

**SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme
03000 MOULINS**

HOLDING FRIAUD

**818 602 617 RCS Nevers
Société à responsabilité limitée
au capital de 80 000 euros
Siège social : Dhéré
58240 Langeron**

Aux termes d'une décision en date du 01/07/2017, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de Dhéré, 58240 Langeron à les Bruyères de Buy 18600 Sancoins à compter du 01/07/2017 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

AL582919539

**SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme
03000 Moulins**

FRIAUD ATOUT VERT SERVICE

**510 743 503 RCS Nevers
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Dhéré
58240 Langeron**

Aux termes d'une décision en date du 1er juillet 2017, l'associée unique a décidé de transférer le siège social de Dhéré, 58240 Langeron à Les Bruyères de Buy 18600 Sancoins à compter du 01/07/2017 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

AL582919542

**SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme
03000 Moulins**

FRIAUD ESPACES VERTS

**447 844 242 RCS Nevers
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : Dhéré
58240 Langeron**

Aux termes d'une décision en date du 1er juillet 2017, l'associée unique a décidé de transférer le siège social de Dhéré, 58240 Langeron à Les Bruyères de Buy 18600 Sancoins à compter du 01/07/2017 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

AL582919543

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

**Maître Marie CHERAMY,
notaire à Nevers(Nièvre)
25 Avenue Pierre Bérégovoy**

Suivant acte reçu par Maître Marie CHERAMY, notaire à Nevers (Nièvre), 25 Avenue Pierre Bérégovoy, le 30 mai 2017, il a été procédé aux modifications suivantes concernant la société dénommée LE DOMAINE DU GRAND BOIS », Société civile immobilière au capital de 136.000 € ayant son siège social à Nevers (58000) 7 bis rue des Tailles identifiée sous le numéro SIREN 818 603 623 RCS Nevers.

Capital social :

Ancienne mention : 1.000,00 €

Nouvelle mention : 136.000, 00€

Pour avis, la gérance

AL582919574

**Maître Marie CHERAMY,
notaire à Nevers (Nièvre)
25 Avenue Pierre Bérégovoy**

Suivant acte reçu par Maître Marie CHERAMY, notaire à Nevers(Nièvre), 25 Avenue Pierre Bérégovoy, le 10 juillet 2017, il a été procédé aux modifications suivantes concernant la société dénommée SCI LES LILAS, Société civile immobilière au capital de120.500 € ayant son siège social à Coulanges les Nevers (58660), rue Bailly identifiée sous le numéro SIREN 809 321 573 RCS 809 321 573.

Capital social :

Ancienne mention : 500,00 €

Nouvelle mention : 120.500, 00€

Pour avis, la gérance

AL582919575

➜ MODIFICATION DE STATUTS

SODEMO

**Société par actions simplifiée
au capital de 100.000 €
Siège social :
Technopole
58470 Magny-Cours
814 566 543 R.C.S. Nevers**

Aux termes du procès-verbal du 30 juin 2017, l'associé unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du code de commerce.

Mention au R.C.S. de Nevers.

AL582919572

EXAGON ENGINEERING

**SAS transformée en SARL
au capital de 917 240 €
Siège social : Technopole
58470 Magny-Cours
478 725 278 RCS Nevers**

Aux termes d'un assp du 1er juin 2017, les associés ont décidé de transformer la société en SARL à compter du même jour.

En conséquence, les mentions antérieures se trouvent ainsi modifiées :

- Forme :

Ancienne mention : SAS

Nouvelle mention : SARL

- Administration :

Ancienne mention : Président : Mr Luc MARCHETTI dt à Marzy (58) – 4, rue Dufaud

Nouvelle mention : Gérant : Mr Luc MARCHETTI susnommé

- Commissaires aux Comptes :

Ancienne mention : CAC Titulaire : CABINET MICHEL HAYOT - CAC Suppléant : Mr Yves FOUCHET

Nouvelle mention : néant

Pour avis.

AL582919568

INSTINCT BASSBOAT

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 15 000 € porté à 17 060 €
Siège social : 2, Chemin de la Croix
Mousseaux - 58270 Saint Benin d'Azy
802 284 075 RCS Nevers**

- Aux termes d'un assp du 30/03/2017, les associés ont décidé à compter rétroactivement du 1er janvier 2017 d'étendre l'objet social à la fabrication, la modification et la transformation de bateaux, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

- Aux termes d'un assp du 31/05/2017 et des décisions du Président du 16/06/2017, les associés ont décidé d'augmenter le capital social de 2 060 € pour le porter à 17 060 €, et de modifier en conséquence les articles 6 et 7 des statuts.

AL582919578

Alciat-Juris
Société d'Avocats

**ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : Bourges
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : Vierzon
5 ter rue de la Gaucherie
Nevers - 6 rue Hoche**

ENTREPRISE CHABANNE

**SAS transformée en SARL
au capital de 15 000 euros
Siège social : Allée des Taillandiers
ZI Le Tremblat
58200 Cosne Sur Loire
RCS Nevers 487 656 977**

Par décisions du 30/06/2017, il a été décidé la transformation de la société en SARL.

Cette transformation a entraîné la modification des mentions anciennement publiées qui sont frappées de caducité, à compter de ce même jour.

Anciennes Mentions :

Forme : S.A.S

Président : M. Stéphane MONIER, dmt 24Bis, Avenue de la Gare - 58400 Mesves sur Loire,

Commissaires aux Comptes : Cabinet E.T.C.Audit, CAC titulaire, représentée par Mme Laëtitia COURVOISIER, dmt à St Georges sur Baulches (89 000) - Place de l'Europe, et Cabinet E.T.C, CAC suppléant, dmt à St Georges sur Baulches (89 000) - Place de l'Europe.

Nouvelles mentions:

Forme : SARL

Gérant pour une durée illimitée : M. Stéphane MONIER, sus nommé et domicilié.

CAC : Néant

Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, le gérant

AL582919580

➜ VENTE

**SCP JP JACOB et L PAILLARD
Notaires Associés
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire**

CESSION LE DONZY

Suivant acte reçu par Me Jean-Paul JACOB, Notaire Associé à Cosne Cours sur Loire, le 30 juin 2017, enregistré à Nevers 1, le 5/7/2017 dossier 2017 14415, Réf : 2017 N 00371,

Mr LEBLOND Michel, commerçant, et Mme COïC Martine, son épouse, dt à Donzy (Nièvre) 17 rue Notre Dame,

Ont vendu a :

La SNC L'HUILLIER REVELIN, au capital de 1.000 Euros, dont le siège est à Suilly La Tour (Nièvre) 4 chemin de la Fontaine Sourdain Champcelée, identifiée au SIREN sous le n° 827761107 et immatriculée au RCS de Nevers,

Un fonds de commerce de BAR, PIZZAS A EMPORTER, JEUX A GRATTER, LOTO, LOCATION DE MEUBLES LIBRAIRIE PRESSE, auquel est annexé la gérance d'un débit de tabacs sis à Donzy (Nièvre) 17 rue Notre Dame, connu sous le nom «LE DONZY», et pour lequel il est immatriculé au RCS de Nevers sous le n° 514 188 101.

Ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendent.

Moyennant le prix ppal de 164.000 euros.

L'entrée en jouissance est fixée au 1er juillet 2017.

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la SCP JP JACOB et L PAILLARD, Notaires Associés à Cosne Cours sur Loire (Nièvre), domicile élu, par acte extra-judiciaire, dans les 10 Jours de la dernière en date des insertions légales.

Pour unique insertion

Me JACOB, Notaire.

AL582919567

**SCP JP JACOB et L.PAILLARD
Notaires Associés
14 rue du Maréchal leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire**

CESSION

Suivant acte reçu par Me Laure PAILLARD, Notaire Associée à Cosne Cours sur Loire, le 30/6/2017, enregistré au SPF et de **l'enregistrement de Nevers** 1, le 10/7/2017 dossier 2017 14884, référence 2017 N 00376,

Mr Philippe BAILLY, boucher, dt à Cosne Cours sur Loire (Nièvre) 10 rue du 8 mai, divorcé de Mme PLANCON Maryvonne,

A vendu à :

La **SARL BAILLY BOUCHERIE**, dont le siège est à Cosne Cours sur Loire (Nièvre) 38 rue du Commerce, identifiée au SIREN sous le n° 830 275 996 et immatriculée au RCS de Nevers,

Un fonds de commerce de boucherie-charcuterie-triperie, volaille et tous produits dérivés, exploité à Cosne Cours sur Loire (Nièvre) 38 rue du Commerce, lui appartenant connu sous le nom commercial «BOUCHERIE BAILLY», et pour lequel le cédant est immatriculé au RCS de Nevers sous le n° 324 748 128.

Ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendent.

Moyennant le prix ppal de 100.000 Euros.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er juillet 2017.

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la SCP JACOB et L PAILLARD à Cosne Cours sur Loire, domicile élu, par acte extra judiciaire, dans les 10 jours de la dernière en date des insertions légales.

Pour unique insertion

Me PAILLARD, Notaire.

AL582919577

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE MOUILLEFERTS

**SCI au capital social de 465.000 Frs
(70.500 €)
Siège Social : 58430 Arleuf
«Les Mouilleferts»
R.C.S. : Nevers 423 130 467**

Par décision collective des associés en date du 15.07.2017 Mme Mariette A.J. BILOKOLLAU, né le 24.05.1951 à Tilburg (Pays-Bas), demeurant : Renesselaan 108, 5035BC Tilburg, (Pays-Bas), a été désigné gérant en remplacement de Mr Johannes M.P.A. KOLLAU. Les fonctions du nouveau gérant prennent effet à compter de ce jour sans limitation de durée. Le dépôt légal de cette inscription modificative sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour insertion, les gérants.

AL582919552

LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 06 juillet 2017 à Nevers M. ERRECART Jean Philippe, 3 rue de l'île Saint Charles 58000 Nevers , immatriculé au RCS de Nevers sous le numéro 501 562 136, a donné en location-gérance à Mlle VOYOT Angélique 12 rue Colette 58260 La Machine en cours d'immatriculation à la chambre des métiers de la Nièvre, un fonds de taxi, muni de l'autorisation de stationnement, sis Place de l'église à Rouy, pour une durée de 3 ans.

A compter du 28/08/2017.

AL582919569

➜ NON DISSOLUTION

SARL BOPRO BATIMENT

**Au capital de 20 000 €
Siège social : 12 bis Route de Lamenay
58380 Lucenay Les Aix
800 820 722 RCS Nevers**

Par A.G.E du 10 juillet 2017 les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.

Pour avis, la gérance.

AL582919583

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

L'INFIRMIÈRE DE L'ANGE

**SELARL liquidée
6 avenue Jean Jaurès 58160 Imphy
Capital social : 72400 euros
Numéro SIREN 812 975 753 RCS Nevers**

Avis de dissolution et de liquidation

Par décision en date du neuf juin deux mille dix-sept, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable.

MME CHEVALIER Vanessa demeurant 23B rue de la Corne Biguet 58160 La Fermeté, a été nommée en qualité de liquidateur.

Le siège de liquidation est fixé au 6 avenue Jean Jaurès 58160 Imphy, au même titre que l'adresse de correspondance.

Les comptes définitifs de liquidation ont été approuvés, et la clôture de liquidation a été effectuée le neuf juin deux mille dix-sept.

Les comptes définitifs seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Mention sera faite au RCS de Nevers.

Pour avis et mention.

AL582919469

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/07/2017, il a été constitué une SCI à capital variable ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SC LORBAT'S IMMOBILIER

Objet social : Acquisition, aménagement et exploitation de tous biens immobiliers

Siège social : 20 Hameau des tuileries, 58000 Sermoise-sur-Loire.

Capital minimum : 500 €

Capital initial : 1000 €

Capital maximum : 1000000 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. LORBAT Christophe, demeurant 20 Hameau des Tuileries, 58000 Nevers

Clause d'agrément : Cession libre entre associés ainsi qu'au profit d'un ascendant ou d'un descendant. Cession soumise à agrément dans les autres cas.

Immatriculation au RCS de Nevers

AL582919458

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date 1er juin 2017, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :

SCI MELVIN

Objet social : Acquisition, administration et exploitation par bail, location d'immeubles bâtis

Siège social : 2 B rue des Fontaines 58150 Tracy sur Loire

Capital : 1000 euros

Gérance : M Vincent BAILLEUL et Mme Sandrine CLASIOT demeurant tous deux 22 route des Templiers - Villemoison - 58200 Saint Père.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.

AL582919524

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé création d'une société en SAS au 15 février 2017

Dénomination : SAS GM Loisirs

Forme : SAS

Capital : 500 euros

Siège social : Chez SARL CID Gestion Le Moulin de Chazeau - 58110 Rouy

Objet : Fabrication et vente de tout produit sucré et salé en boutique sur domaine public, marché de noël et tous jeux forains d'animations.

Durée de la société : 50 ans

Présidente : Mme HECTOR Gabrielle, domiciliée chez SARL CID Gestion, le moulin de Chazeau - 58110 Rouy

Les formalités seront faites au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers.

Pour publication.

AL582919576

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 28/06/2017, il a été constitué une SARL

Dénomination : GASPARD ALIMENTATION

Siège social : 01,rue De La Rotonde 58000 Nevers

Capital : 2000 €

Objet : l'exploitation d'un commerce alimentation générale, fruits et légumes et boucherie

Durée : 99 ans

Gérance : Mme ADJEMAS Fella 6 Rue Matéoti 18100 Vierzon

Immatriculation au RCS de Nevers.

AL582919579

YONNE

➜ DÉSIGNATION

AUXERRE METAUX PRECIEUX

**Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 500 euros
Siège : 6-8 Rue Faillot, 89000 Auxerre
Siège de liquidation : 6 Avenue de la Gare
89290 Champs sur yonne
788 587 798 RCS Auxerre**

L'Assemblée Générale réunie le 5 juillet 2017 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31 mars 2017, déchargé Monsieur Dany GUILLEMOT de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le Liquidateur.

AL892919709

➜ NOMINATION

FLORIPA

**Société civile
au capital de 611 000 Euros
Siège social : Le Petit Quincy
89700 Epineul
492 464 672 R.C.S. Auxerre**

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 04/07/2017, il a été décidé de nommer en qualité de Liquidateur Mme Anne Gruhier, demeurante 108 Avenue de la République 59110 La Madeleine, en remplacement de Mr Jean-Paul Gruhier.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S de Auxerre.

AL892919697

EUROSTYLE SYSTEMS SENS

**SAS au capital de 500.000 €
Siège social : 5 rue de la Fontaine d'Azon
89100 Saint-Clément
511 854 622 RCS Sens**

Par décisions de l'associée unique en date du 26 juin 2017, il a été décidé de nommer en qualité de président, la société G.M.D. PLAST, SAS dont le siège est à Les Ulis (91940) 1, avenue de l'Atlantique - Bâtiment Everest – Les Conquérants – ZA de Courtabœuf, en remplacement de la société GROUPE MECANIQUE DECOUPAGE.

AL892919700

**Avocats VIGNET & ASSOCIES
VIGNET-NOËL-SANONER
Société d'Avocats inter-Barreaux
Auxerre & Sens
1 Place du Palais de Justice
89000 Auxerre
18 rue du Général Leclerc
89100 Sens
Tel : 03.86.52.60.00**

BOUCHERIE DES PIEDS DE RATS

**Société par actions simplifiée
au capital de 7 800 euros
Siège social : 7 rue du Colonel Rozanoff
89000 Auxerre
497 701 094 RCS Auxerre**

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 30 juin 2017, il a été décidé de nommer la Société AUPY ET ASSOCIES AUDIT ET CONSEIL domiciliée à Nogent-sur-Marne (94130) 1 avenue de la Source en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de Madame Pascale AUPY et la Société PELOYE ASSOCIES, domiciliée à Paris (75008) 1 rue de Courcelles, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de la Société ALPHA COMMISSARIATS.

Pour avis, le Président.

AL892919718

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

FRUITS EXPRESS

**SAS au capital de 1000 €
Siège social :
Climat de la Baratte,
45210 La Selle-en-Hermois
828 084 475 RCS d'Orléans**

L'AGE du 11/07/2017 a décidé de transférer le siège social de la société 1 impasse du château les Dornets, 89150 Savigny-sur-Clairis, à compter du 11/07/2017

- Nommer en qualité de Président Mme CAMBEDOUZOU NATHALIE, demeurant 1 Impasse du Château Les Donets, 89150 Savigny-sur-Clairis, en remplacement de M. LAURENT PIERRICK.

Radiation au RCS d'Orléans et réimmatriculation au RCS de Sens.

AL892919707

SCI DU MOULIN DE BEAUPRE

Aux termes des délibérations du 10/07/17, l'AGE de la SCI DU MOULIN de BEAUPRE, SCI au capital de 4 000 €, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°452 784 457, a décidé de transférer le siège social du Moulin de Beaupré 89570 Soumaintrain au 15 ter rue de la Citation 10320 Roncenay à compter du 10/07/17, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis La Gérance .

AL892919712

OXYMED89

**SAS au capital de 5000,00 Euros
26, promenade des champs plaisants,
89100 Sens
801899196 R.C.S. Sens**

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13/07/2017 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 17, rue de Sancey, 89100 Sensà compter du 13/07/2017. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens

AL892919720

SCI SECIR

**SC au capital de 1524,49 €
Siège social :
58 rue des Epenards, 89100 Gron
419 926 183 RCS de Sens**

L'AGE du 11/03/2016 a décidé de transférer le siège social de la société 163 rue d'Alsace Lorraine, 89100 Sens, à compter du 11/03/2016

Mention au RCS de Sens

AL892919721

SCI HIRAM

**SCI au capital de 635.000 euros
Siège social : 11 route de Toucy
89000 Auxerre
RCS Auxerre 818 594 459**

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 08/03/2017, il a été décidé de transférer le siège social au 164 rue Anatole France 71230 Saint Vallier, et ce, à compter du 08/03/2017.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Chalon sur Saône.

AL892919730

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

FIDUCIAL SOFIRAL

**Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cedex**

SENS SERRURERIE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
réduit à 3 765 euros
Siège social : 121 ter rue Emile Zola
89100 Sens - RCS Sens 448 394 395**

Par assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 5 mai 2017, les associés ont décidé de réduire le capital d'une somme de 3 735 euros par voie de rachat et annulation de 249 parts.

De ce fait, les mentions antérieurement publiées, relatives au capital social sont ainsi modifiées :

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à sept mille cinq cents euros (7 500 euros).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à trois mille sept cent soixante cinq euros (3 765 euros).

Pour avis. La Gérance.

AL892919706

➜ RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans Terres de Bourgogne du 14/07/2017, concernant la société ESPACE 89. Il a lieu de lire : «Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Montholon» et «Rue Marcel Brault, Zone Industrielle, 89110 Montholon».

AL892919719

MODIFICATION DE STATUTS

HOSTELLERIE DES CLOS

Par délibération en date du 01/07/2017, les associés de la société « HOSTELLERIE DES CLOS », SARL au capital de 501 400 €, siège social à CHABLIS (89800) 10 rue Ernest Renan, n° 440 812 014 RCS AUXERRE, SIRET 440 812 014 00015 ont décidé de nommer un co-gérant, à compter du même jour et des commissaires aux comptes à compter du 01/11/2017.

En outre, le domicile de la co-gérante est modifié.

Ancienne mention publiée

Gérante : Mme Noémie VIGNAUD demeurant à Villy(89800) 5 rue Saint Etienne

Nouvelles mentions :

Gérants : - Mme Noémie VIGNAUD demeurant à CHABLIS (89800) 10 rue Ernest Renan

- M. Christian TINEL demeurant à Chablis (89800) 10 rue Ernest Renan

Commissaire aux comptes titulaire : Société « SAS HD AUDIT » 18 rue Porte Noël 89800 Chablis

Commissaire aux comptes suppléant : Société « Audit & Conseil SENS - ACSENS» 1 bd des Noyers Pompons, Village d'entreprises du sénonais 89100 SENS

AL892919688

GFRV GROUPEMENT FONCIER RURAL DE VAUROUX

Société Civile au capital de 18 979 Euros
16 rue de Chitry
89800 Chablis
429384555 R.C.S. Auxerre

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 07/07/2017, il a été pris acte de la démission de Monsieur Claude TRICON à compter du 07/07/2017. Monsieur Olivier TRICON, demeurant 15 rue de Chichée 89800 Chablis est nommé Gérant à compter de cette même date.

Autres Modifications :

Il a été pris acte de transférer le siège social de la société au Route d'Avallon – Ferme de Vauroux 89800 Chablis à compter du 07/07/2017.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Auxerre.

AL892919696

SNC PHARMACIE DE LA GARE

SNC au capital social de 225 000 Euros
Siège social : 11 avenue Roger Salengro
89400 Migennes
R.C.S. Sens 337 740 542

Décision du 30 juin 2017 (Effet au 01 juillet 2017)

Anciennes mentions :

Dénomination : SNC PHARMACIE DE LA GARE

Capital : 225 00 euros

Forme juridique : SNC

Nouvelles mentions :

Dénomination : PHARMACIE DE LA GARE

Capital : 112 500 euros

Forme juridique : SELARL

Gérance : Monsieur JEAN RENE, demeurant 19 B rue Carnot à Auxerre (Yonne), est démissionnaire.

Pour avis.

AL892919699

EARL DOMAINE DES GRANDS VIGNES

Earl au capital de 26.730 €
Siège : 4 rue des Vignes 89800 Lignorelles
353258825 RCS de Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 12 juillet 2017 a décidé de transformer l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Viticole.

À compter de cette date, les caractéristiques de la société sont les suivantes :

Dénomination sociale : Domaine des Grands Vignes.

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural.

Capital social : 26.730 euros.

Siège social : 4 rue des Vignes - 89800 Lignorelles. Durée : Jusqu'au 18 février 2040.

Gérants : Antonio Gonçalves Dias et Mme Christine Gallois épouse Gonçalves Dias demeurant ensemble à Lignorelles (Yonne), 4 rue des Vignes.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés lorsque la société a deux associés.

Pour avis, la gérance.

AL892919704

FUSION

RENAULT JCG

SARL au capital social de 7.500 euros
Siège social : 30 Avenue du général LECLERC
89600. Saint Florentin
RCS Auxerre 442 434 890

Le 17/06/2017, l'assemblée générale extraordinaire de la SARL AZUR-ABBA, SARL au capital de 10.000 euros dont le siège social est à Saint Florentin (89600), 30 Avenue du Général LECLERC, immatriculée au RCS Auxerre sous le n° 529 565 0287 a approuvé le projet de fusion-absorption de sa filiale à 100 %, la société RENAULT-JCG; la transmission universelle du patrimoine de cette société entraînant sa dissolution sans liquidation.

Pour avis.

AL892919694

SARL AZUR-ABBA

SARL au capital social de 10.000 Euros
Siège social : 30 Avenue du Général Leclerc
89600) Saint Florentin
RCS Auxerre 529 565 087

L'assemblée générale extraordinaire du 17/06/2017 a approuvé dans toutes ses dispositions le projet de fusion-absorption selon le régime simplifié prévu aux articles L 236-1 à L 236-2 du Code de Commerce, de la société RENAULT-JCG, SARL au capital de 7.500 euros, siège social : 30 Avenue du Général Leclerc (89600) Saint Florentin, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n° 442 434 890, sa filiale 100 %.

Pour avis.

AL892919695

CESSION

AVIS DE CESSION

Par acte SSP en date du 03/07/2017, enregistré au service des impôts des entreprises d'Auxerre, le 11/07/2017, Bordereau n°2017/443, Case n°3, la SAS Auxerre Jouets au capital de 40000 euros ayant son siège social 7 rue des fourneaux - Zone des Clairions - 89000 Auxerre, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le numéro 379 073 323, a cédé à la société Auxerre Bébé, EURL au capital de 1 000 euros dont le siège social est au 17 rue des fourneaux - Zone des Clairions - 89000 Auxerre et son numéro de RCS 514 664 341, la partie de son fonds de commerce qui concerne la puériculture et qui est exploité par le cessionnaire dans le cadre d'un contrat de location gérance, comprenant l'enseigne et le nom commercial, le fichier de la clientèle et le numéro de téléphone nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce sis 6 rue des fourneaux - Zone des Clairions - 89000 Auxerre moyennant le prix de 50 000 euros.

La date d'entrée en jouissance est fixée rétroactivement au 01/05/2017.

Les oppositions et la correspondance seront reçues dans les 10 jours de la dernière date des publicités légales au 7 rue des fourneaux - Zone des Clairions - 89000 Auxerre

Pour avis.

AL892919727

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

ASSOCIATION REGIONALE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Sigle : ARLI
Société à responsabilité limitée
au capital de 23.250 €
Siège social :
17, rue de Chantecoq Zone des Vauguillettes
89100 Sens
306 139 494 R.C.S. Sens

Suivant procès-verbal en date du 30 juin 2017, l'associé unique a nommé en qualité de gérants :

- M. Hakim ERAHMOUNI, demeurant 28, rue de Courtenay 89100 Subligny en remplacement de M. Patrick ROY.

- M. Philip DESPRES, demeurant 9, rue des Jardins 89140 Pailly en remplacement de M. Patrick ROY.

L'associé unique.

AL892919725

POURSUITE D'ACTIVITÉ

LEADER PRICE SENS

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 185, avenue de Senigallia
89100 Sens
820 795 557 RCS Sens

Aux termes de décisions en date du 29 juin 2017, l'associé unique de la société LEADER PRICE SENS, statuant conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis

Le gérant

AL892919722

DISSOLUTION LIQUIDATION

METAMORPH'OSES

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 500.00 €
Siège social
8B Rue du Général Leclerc
89100 Saint Clément
481 916 260 RCS Sens

Avis de dissolution et de nomination d'un liquidateur

L'assemblée générale extraordinaire du 24 mars 2017 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.

A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation :

Madame Sylvia Bourel demeurant 1 rue d'Heure - 89100 Saint-Clément

Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 1 rue d'Heure - 89100 Saint-Clément

Le dépôt des actes et pièces sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens.

Pour avis, le liquidateur.

AL892918911

AVIS DE CONSTITUTION

ADRIEN FERNANDES D&S

Par acte SSP du 19/06/2017 constitution de la SAS : ADRIEN FERNANDES D&S.

Capital : 100 euros.

Siège social : 2 allée de la source 89000 Auxerre.

Objet : fourniture et pose de menuiserie.

Président : Adrien Fernandes, 2 allée de la source 89000 Auxerre.

Admissions aux assemblées et droits de vote : chaque associé participe aux AG, une action = un vote.

Clauses d'agrément : cession soumise à agrément.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Auxerre

AL892919555

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 01/06/17, il a été constitué la SCI dénommée SCI OF.

Siège social: 46 b rue de sougeres 89000 Laborde.

Capital: 1000euros.

Objet: acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers.

Gérance: Mme Marion Faese et M. Richard Osei-Yeboah, 46 b rue de sougeres 89000 Laborde. Cessions soumises à agrément.

Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS d'Auxerre

AL892919556

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : L'INSTANT DE FER

Forme : Société par actions simplifiée (SAS)

Siège : 4 bis route de Rousson - 89500 Villeneuve-sur-Yonne

Objet : Chaudronnerie, serrurerie et négoce de matériaux

Durée : 99 ans

Capital : 5 000 €

Présidente : LONGEAU Elisabeth demeurant 10 Bois Bourdin - 89500 Les Bordes

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : les actions sont librement cessibles entre actionnaires avec accord du Président de la société

Immatriculée au R.C.S. de Sens.

AL892919679

Par acte SSP en date du 11/07/2017 à Saint Martin sur le Pré (51), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS

Dénomination : MIDIS II

Capital : 802.000 € par apport en nature

Siège : Les Latteux 89400 Migennes

Objet : acquisition, détention, gestion, cession de toutes participations dans la société DISMI laquelle exploite un hypermarché à l'enseigne E. LECLERC et dans toutes sociétés du groupe ayant une activité similaire, connexe et complémentaire.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

Président nommé pour une durée illimitée : Mme Sarah NOIREAU - 16 Rue du Pont à Saint Vinnemer 89430 Tanlay

Cac titulaire : Cabinet VDB & ASSOCIES, SAS au capital de 250.000 € - 15 Avenue Paul Claudel 80480 DURY – RCS Amiens 581 720 729

Cac titulaire : Frédéric MAILLARD – 42/46 Rue Lamartine 80000 Amiens

Cac suppléant : Cabinet GVA AUDIT ET EXPERTISE, SARL au capital de 50.000 € - 15 Avenue Paul Claudel 80480 DURY - RCS Amiens 334 298 072

Cac suppléant : Philippe FAUCHILLE – 140 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 80000 Amiens

Conditions d'admission aux assemblées et d'exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque associé dispose d'un nombre de voix proportionnel à sa participation dans le capital. Chaque action donne droit à une voix sauf exception des articles 18.4.2 et 18.4.3.

Agrément : Tout associé peut céder librement tout ou partie de ses actions à un autre associé et toute personne adhérent de l'ACDLec ou toute personne morale exploitant un centre E. LECLERC à la condition que le total des actions ne dépasse pas 5% du nombre total des actions du capital de la société au cours d'un même exercice social. En cas de décès d'un associé, la Société continue entre les associés survivants et les héritiers directs, le conjoint survivant, sans agrément. Dans les autres cas, l'agrément est donné par l'assemblée générale.

AL892919689

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 2 juillet 2017 à Sormery, il a été constitué une société par actions simplifiée.

Dénomination sociale : DIALI FOODS

Forme : Société par actions simplifiée

Objet : Le commerce en détail ou en gros, de tous produits alimentaires, tant sur le territoire national qu'international.

Capital social : 30 000 euros

Siège social : 6 rue des Ouches-89570 Sormery

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Président : Monsieur José DE ABREU, demeurant 6 rue des Ouches-89570 Sormery.

Admission aux assemblées et droit de vote : Pas de distinction entre actionnaires. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Cession d'actions : Toutes cessions aux tiers non associés ainsi qu'aux conjoints, ascendants ou descendants non associés sont soumises à agrément obtenu par décision collective prise à la majorité de plus de 50% des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, le Président.

AL892919698

AVIS DE CONSTITUTION

Le 5 juillet 2017 à Charny Orée de Puisaye, il a été constitué la société suivante

Forme : SAS.

Dénomination : LES CIGOGNES DE NOTRE TERROIR

Siège : Les Siméons, 89120 Charny Orée de Puisaye

Durée : 99 ans

Capital : 5 000 euros

Objet : Vente de produits alimentaires et non alimentaires, par livraison collective ou sur internet

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Philippe GIONNET, demeurant Les Siméons, 89120 Charny Orée de Puisaye.

Directeur général : Mme Julie GIONNET, demeurant Les Siméons, Charny Orée de Puisaye.

Directeur général délégué : Mme Caroline GROGNET, demeurant Les Siméons, 89120 Charny Orée de Puisaye

La Société sera immatriculée au RCS de Sens.

Pour avis. Le Président.

AL892919705

BULLETIN d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

NOUVEAU

Terres de Bourgogne

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site **Agribourgogne.fr**





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

☐ Je m'abonne pour 1 an 103 €
☐ Je m'abonne pour 2 ans 200 €
☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 45 €
☐ pour 2 ans 90 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne
☐ Je règle € par carte bancaire N° / / /
date d'expiration: /

SIGNATURE

la p'tite graine

la page interdite aux grands

Pourquoi y a-t-il plus de vaches que de taureaux ?

À la campagne ou en montagne, des vaches, on en voit par centaines. Mais l'apparition d'un taureau est toujours une surprise. De fait, il y a beaucoup plus de vaches que de taureaux dans les élevages.


©Ilona Bonjean

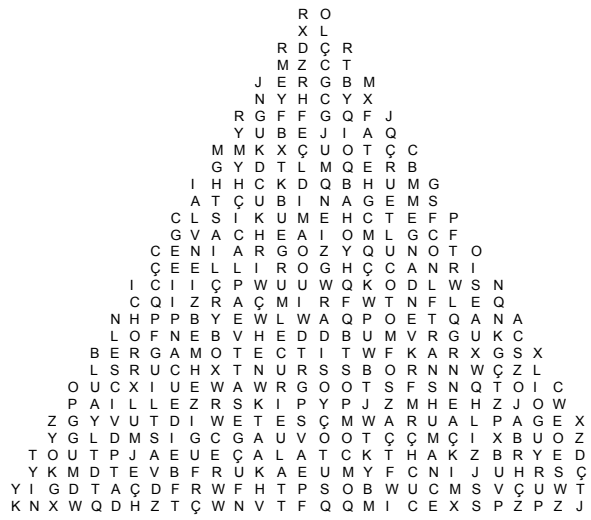
On comptait environ 7,7 millions de vaches en production en France, en 2009. Les taureaux de leur côté, ne représentaient qu'entre 200 000 et 300 000 têtes. Une différence énorme qui s'explique par des facteurs économiques.
La vache est beaucoup plus utile à l'éleveur que le taureau. Elle donne du lait et porte les veaux. Grâce à elle, l'éleveur peut vivre de son activité. Le taureau, quant à lui, sert principalement à féconder les femelles pour donner naissance aux veaux. Le reste du temps, il ne fait pas grand chose. D'autant plus qu'on peut congeler ses semences. Cela signifie qu'on récupère des spermatozoïdes pour les utiliser plus tard. Un taureau peut féconder à lui seul des centaines de vaches.

> La vache est beaucoup plus utile à l'éleveur que le taureau

Pas besoin d'avoir des millions de mâles.
Oui, mais comment choisir le sexe des petits ? Les miracles de la génétique permettent aujourd'hui de sélectionner les caractéristiques des futurs bovins. En effet, beaucoup de taureaux sont mis en pension dans des centres d'insémination. Là, on étudie leurs caractéristiques. Ainsi, on sait quels sont les points forts et les points faibles de l'animal. Et on arrive notamment à savoir s'il aura tendance à donner des veaux mâles ou femelles.
L'éleveur fait la même chose avec ses vaches. Il décortique les caractéristiques de son troupeau. Enfin, on fait s'accoupler les taureaux avec les vaches qui sont les plus compatibles. Cela signifie qu'on va tout faire pour que les deux animaux donnent naissance à une femelle et pas un mâle.

Fabien Nouvène

P'tits mots mêlés • Selon la liste, retrouve les mots cachés.



EAU
COMPOST
BINAGE
TRANSHUMANCE
VENDANGE
ECURIE
FRUIT
VACHE
MOTOCULTEUR
PAILLE
PORCHERIE
RADIS
ALPAGE
GRAINE
OISEAUX
GORILLE
CEREALES
BERGAMOTE

Le truc de la semaine

Confectionner une vache avec une brique de lait


©Nicolas Bernard

Pour commencer, relève les pointes des côtés de la boîte à lait pour former les oreilles de la vache. Peins toute la boîte en blanc. Laisse sécher. Ensuite, applique une couche de peinture épaisse, de la couleur de ton choix. Puis, peins des taches noires de formes irrégulières. Avec un pinceau fin, ajoute les yeux et le museau. Peins les pupilles en noir ainsi que les narines. Dessine une frange sur un petit morceau de papier noir, découpe-la et colle-la entre les oreilles.

Les Campagnons ! Les ambassadeurs du tourisme



Ce qu'il faut savoir • fiche à collectionner

Le chou rouge



- ★ La culture du chou rouge remonterait à 4 000 ans. Dans l'Antiquité, les Romains l'utilisaient lors des grandes cérémonies.
- ★ Le chou rouge est semé au printemps et récolté à l'automne.
- ★ Le chou rouge est un vrai caméléon. Sa couleur change en fonction de l'acidité du sol, passant du rouge au bleu.
- ★ Au Moyen-Âge, les navigateurs hollandais découvrirent que le chou était un remède efficace contre le scorbut. Cette maladie touchait les marins qui manquaient de vitamine C.

Le p'tit quiz

A. Dans l'Antiquité, le chou rouge était utilisé par :
1. Les Ropieds
2. Astérix et Obélix
3. Les Romains

B. À quelle saison est planté le chou rouge ?
1. Au printemps
2. En hiver
3. En été

Réponses : A. 3, B 1

Hervé Fraysse a repris l'exploitation de ses parents à Montvendre dans la Drôme et l'a transformé en ferme équestre, école d'équitation et élevage de chevaux.

Éleveur naisseur et dresseur de chevaux

Rien ne destinait Hervé Fraysse à devenir éleveur et dresseur de chevaux à la tête de la ferme équestre Les Pialoux au pied du Vercors à Montvendre, un domaine de 200 hectares avec un cheptel de 100 chevaux et poneys. Hervé Fraysse grandit dans une famille d'agriculteurs éleveurs de huit enfants. Il est le dernier enfant de cette famille nombreuse. Son père dirige une exploitation de polyculture élevage avec 30 moutons et 100 bovins (races à viande) et une production en grandes cultures. L'exploitation était orientée vers l'élevage. Hervé Fraysse fait ses études et s'oriente naturellement vers l'agriculture: « *Au départ, J'ai fait des études pour devenir garde forestier à la maison familiale rurale de Montélimar. Après l'armée, mon père voulait céder son exploitation à un de ses enfants. Nous sommes huit enfants. J'ai repris les études pour m'orienter vers l'agriculture. Il y a 30 ans, j'ai repris l'exploitation familiale qui s'étendait sur 110 hectares. L'exploitation était spécialisée dans la polyculture élevage. Mes parents étaient éleveurs. Ils possédaient un cheptel de trente moutons et d'une centaine de bovins, des races à viande. Ils pratiquaient la grande culture.* »


P. L. BERGER
Au départ, une exploitation ovins/bovins. Aujourd'hui, La ferme équestre du Pialoux est devenue un élevage de chevaux dressés sur place.

LA PASSION DU CHEVAL

Un lien très fort commence avec le cheval. « *Le lien avec le cheval est devenu fort. Tout a commencé à Die dans la Drôme. À l'école, j'ai rencontré un élève qui est devenu mon ami. Il travaillait chez un agriculteur à Dieulefit qui élevait des chevaux. J'ai commencé à monter à cheval, à faire des randonnées à cheval à Die. Je m'épanouissais dans ce monde de l'équitation et de l'élevage de chevaux. À l'âge de 20 ans, j'ai acheté mon premier cheval chez cet éleveur. Cela a été déclic, un coup de foudre total. Rapidement, j'ai acheté un second cheval que j'ai appelé Kaline. Dans l'exploitation familiale, j'ai commencé à pouliner mes juments pour démarrer l'élevage de chevaux aux Pialoux en 1984. Toute mon aventure est partie de ce moment-là. Le cheval est devenu mon ami, mon compagnon de tous les jours* » explique-t-il.

De cette passion pour le cheval, Hervé Fraysse, a pu donner un nouvel essor à la ferme équestre des Pialoux. Dans les années 1990 l'activité élevage bovin et ovin est revue sans cesse à la baisse. Elle est supplantée progressivement par l'élevage de chevaux et les nombreuses activités autour de l'équitation, de la promenade à cheval…

SE DIVERSIFIER POUR SE MAINTENIR

L'éleveur joue la carte de la diversification de l'activité équestre? « *J'ai voulu répondre aux nombreuses demandes des personnes. Ma voisine par exemple m'a demandé de prendre en pension son cheval. De bouche-à-oreille, cela s'est su dans la région. J'ai commencé à prendre en pension de nombreux chevaux de propriétaires. La pension des chevaux s'est développée parallèlement à l'élevage des chevaux. J'ai sans cesse agrandi le troupeau de chevaux. Après les années 1990, j'ai arrêté l'élevage des bovins et des ovins. Les balades à chevaux ont remporté beaucoup de succès auprès d'une large clientèle. Il existait peu de structures comme la nôtre dans les années 1990 qui proposaient autant d'activités autour de l'équitation. L'exploitation agricole orientée vers la polyculture s'est transformée dans la production de foin pour nourrir tout le cheptel de chevaux et de poneys. Il faut se diversifier pour se maintenir* ».

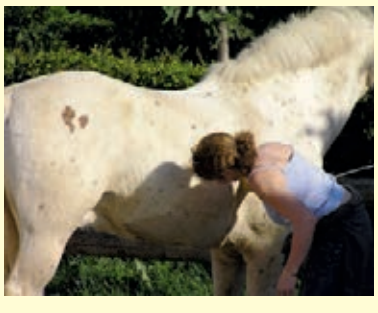
Hervé Fraysse apprend dans le même temps le métier d'éleveur dresseur de chevaux. Tous ses chevaux et poneys naissent à la ferme des Pialoux. On en compte une centaine aujourd'hui. « *La ferme possède ses propres étalons pour les saillies car c'est moins onéreux. On travaille peu avec les haras pour les races pures car cela devient trop cher en termes de prix et de taxes. Auparavant je vendais quelques bêtes. Maintenant on garde tous les poulains et poneys qui servent au renouvellement du cheptel. Nous devons répondre à de nouvelles activités équestres sur le domaine et remplacer les chevaux vieillissants.* » Hervé Fraysse a privilégié la gestion, le pragmatisme dans son exploitation « *Aujourd'hui, il faut maîtriser au maximum les coûts de production dans l'élevage. C'est le secret de la réussite* ».

L'exploitant éleveur pense transmettre son domaine équestre à ses 4 enfants et à sa jeune fille qui travaille dans son exploitation. Elle a passé son monitorat d'équitation à Versailles au Haras de Jardy. « *Le cheval est dans l'ADN de ma fille Clémentine, âgée de 21 ans. Elle a toujours baigné dans le monde du cheval et de l'équitation. Elle pratique l'équitation depuis l'âge de 4 ans. Elle termine actuellement ses études. Elle est en 3e année de licence en faculté de sport à Valence. Elle doit reprendre l'exploitation dès cet été. Elle s'occupera de l'enseignement et de la partie compétition car nous avons notre propre école d'équitation.* »

PIERRE LOUIS BERGER

LES HARAS NATIONAUX

La marque Haras nationaux est portée par 24 sites répartis sur l'ensemble du territoire. Chaque site haras national est un lieu où s'expriment les synergies entre l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE), les collectivités et les partenaires de la filière hippique. Les haras nationaux travaillent avec l'IFCE sur l'identification des chevaux (puces et livrets) et sur tout ce qui relève de l'administratif. Les haras nationaux ont subi une restructuration drastique et ont fermé plusieurs dépôts en France. L'élevage est centré sur l'équitation de haut niveau. C'est le plus souvent le secteur privé qui a pris le relais et travaille en collaboration avec les haras nationaux.


P. L. BERGER

TOURISME ÉQUESTRE

Référencer les chemins et les sentiers

Le tourisme équestre est une activité qui a tendance à se développer sur le territoire national. On compte 418 centres de tourisme équestre (CTE) qui appartiennent le plus souvent à des agriculteurs. Le nombre de CTE labellisés « cheval étape » augmente parallèlement. Ces centres équestres disposant du label proposent des hébergements et se situent sur des chemins de randonnée équestre très fiables. Ces structures offrent de la restauration pour les cavaliers et de la pension pour les chevaux. Le label « cheval étape » (423 en 2016) a été créé en 2012. Pour pouvoir bénéficier de ce label, il faut adhérer à la fédération française d'équitation. Dans son projet, la fédération française d'équitation propose de référencer l'ensemble des sentiers et des chemins de randonnée pour faciliter la pratique de l'équitation et pour consolider les grands itinéraires comme la route Napoléon à cheval et la route d'Artagnan.

P. L. B.


P. L. BERGER
Les centres de tourisme équestre proposent des randonnées, de la restauration et des hébergements